

Conseil Communautaire du 08 Avril 2021

VINCA

Procès-Verbal

René DRAGUE souhaite la bienvenue à tous les délégués et cède la parole à Monsieur le Président.

Jean-Louis JALLAT remercie Monsieur le Maire de Vinça, René DRAGUE, et toute son équipe pour son accueil.

Le Président indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSENGER, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Guy PEIX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Aude VIVES, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Raphaël VIGIER, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :

Jean-Louis BOSCH était représenté par Henri Dominique SOBRAQUES, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Philippe DORANDEU a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Jean CASTEX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Yves DELCOR a donné procuration à Bernard LAMBERT, Claire LAMY a donné procuration à Etienne TURRA, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Nicole BEAUX a donné procuration à Roger PAILLES.

ABSENTS EXCUSES :

Sébastien NENS, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Pierre SERRA, Robert JASSEREAU.

Chantal CALVET est désignée secrétaire de séance.

Le Président précise :

- que la séance de ce soir est filmée sur Zoom avec un lien sur le site de la communauté de communes,
- que le procès-verbal de la séance du 13 Mars 2021 n'a pas été mis à l'approbation du conseil car le secrétariat n'a pas eu le temps matériel de le rédiger. Il sera donc proposé lors de la prochaine séance du conseil.

Le Président dit avoir une pensée pour notre collègue, Jean-Louis BOSCH, maire de Campôme, qui a perdu sa maman, les obsèques ont eu lieu ce matin. Et aussi, une pensée profonde et émue, pour Éric BRUTUS, ancien directeur financier de la communauté de communes, de la mairie de Prades et la Régie de l'Eau. Il était aussi conseil municipal à Villefranche de Conflent, et s'associe à tous les collègues de Villefranche qui ont été marqués par cette disparition. Éric est décédé à l'âge de 50 ans suite à la Covid.

1- FINANCES

1.1 - Budget Principal

Claude SIRE rappelle que le budget a été établi conformément aux orientations débattues en mars.

Les éléments relatifs à la réforme de la taxe d'habitation ont été pris en compte, malgré l'absence de notification des bases à ce jour, à savoir :

- Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales et des compensations fiscales de taxe d'habitation (anciennement sur le chapitre 74 de dotations et désormais au chapitre 73 Impôts et taxes) et remplacement par une quote-part de TVA
- Maintien de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Prélèvement de la hausse de taux 2017-2019 de taxe d'habitation, ce prélèvement n'ayant pas eu lieu en 2020

Par ailleurs, et toujours en matière de fiscalité, une hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1 à 2% a été prise en compte conformément aux orientations budgétaires 2020 et afin de tenir compte de la perte du produit de la hausse du taux de taxe d'habitation.

Les impacts de la crise sanitaire se poursuivent avec la prise en compte d'une taxe de séjour en berne avec un produit prévisionnel de 120K€ en regard des 150K€ perçus ces deux dernières années du fait notamment du décalage des encaissements, baisse de la CVAE de 30 K€ au vu de la notification prévisionnelle.

En matière de charges, au regard de 2020, l'espérance d'une reprise des activités périscolaires et des accueils de loisirs a amené à revoir à la hausse certaines prévisions budgétaires (transport notamment), malgré tout d'autres charges nouvelles intervenues en 2020 sont maintenues telles que les frais de nettoyage et désinfection des locaux, achat de masques avec un coût moindre. La crise sanitaire est également prise en compte en matière de personnel, avec l'intégration d'une provision permettant d'assurer le fonctionnement des services malgré les absences et contraintes de gestion.

En investissement, les nouvelles inscriptions concernent essentiellement :

- La finalisation des travaux d'accès à la Maison du Parc Naturel Régional à Olette ;
- Le lancement de deux nouveaux schémas, les anciens étant obsolètes : le schéma de développement économique et le schéma intercommunal de tourisme ;
- Les travaux pour les pistes DFCl dont les subventions ont été obtenues à près de 80 % ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial qui constitue une obligation légale pour la Communauté ;
- Les crédits nécessaires aux travaux de réouverture de la station-service d'Olette ;
- Les crédits pour la maîtrise d'œuvre du projet de la maison Félip et l'élaboration du Pays d'Art et d'Histoire ;
- Des études de maîtrise d'œuvre et des travaux à réaliser sur les remparts à Villefranche de Conflent ;
- Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux du centre de loisir de Vernet les Bains qui débuteront en septembre 2021 ;
- Des crédits sont maintenus en 2021 pour des travaux sur les écoles

Des crédits sous forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements seront également ouverts pour les opérations suivantes :

- ZAE de Vinça
 - Acquisitions Sauvy et Atelier de transformation
 - Piscine Couverte
 - Maison Félip
 - Ecole de Catllar
 - Ecole de Vinça
- Budget annexe des ordures ménagères :

De la même façon, le budget annexe des OM a été établi conformément aux éléments présentés lors des orientations budgétaires avec les 2 principaux éléments suivants :

- Finalisation du lissage des taux de TEOM avec un taux à 13% pour l'ensemble des communes à l'exception de Marquixanes avec 13.70% dont le lissage n'est pas achevé, la commune ayant intégré plus tardivement le service.
- Intégration du surcoût de près de 250K€ pour la contribution au SYDETOM du fait de la forte hausse du coût de la tonne incinérée (de 150€ à 180€ pour les OM et de 105€ à 120€ la tonne pour le tout-venant)

En investissement, les inscriptions correspondent principalement aux opérations suivantes :

- Subvention d'équipement pour le SYDETOM pour la réalisation de la Ressourcerie ;
 - Acquisitions de containers et colonnes avec l'installation de points de collecte à Villefranche de Conflent;
 - Acquisition d'une benne.
- Budget annexe de la restauration scolaire :

La prévision budgétaire est réalisée avec une projection d'activité « normale » pour 2021, ce qui emporte une hausse à la fois des charges de fonctionnement et des produits. Par ailleurs,

le coût payé aux restaurateurs par repas est revu à la hausse à 7€ afin de tenir compte du coût réel.

En parallèle, la poursuite du plan alimentaire territorial amène la Communauté à rehausser le coût des produits alimentaires afin de tenir compte d'éventuels hausse de prix en lien avec la mise en place de circuits courts et d'une amélioration des produits utilisés.

Enfin, ce budget prévoit également le renouvellement d'un certain nombre de matériels afin de tenir compte de l'obsolescence des matériels utilisés et de la mise en place de liaisons froides.

Les documents budgétaires sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes – section intranet.

Les comptes de gestions sont disponibles au service finances de la communauté.

Le Président cède la parole à la Directrice Financière, Sophie THIMONNIER.

1.1.1 – Vote du Compte Administratif 2020

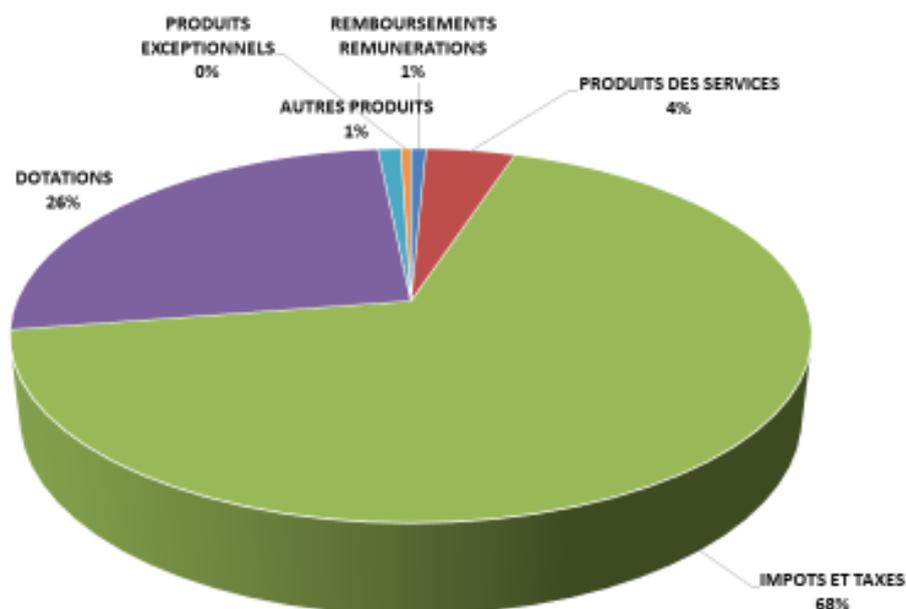
Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2019 du budget principal et donne lecture :

CC PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2020						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	443 245,98			452 120,52	443 245,98	452 120,52
Opérations de l'exercice	1 677 985,78	1 823 302,89	11 473 979,52	11 963 662,57	13 151 965,30	13 786 965,46
TOTAUX	2 121 231,76	1 823 302,89	11 473 979,52	12 415 783,09	13 595 211,28	14 239 085,98
Résultats de clôture	297 928,87			941 803,57		643 874,70
Restes à réaliser	916 040,06	616 966,44			916 040,06	616 966,44
TOTAUX CUMULES	1 213 968,93	616 966,44		941 803,57	916 040,06	1 260 841,14
RESULTATS DEFINITIFS						344 801,08

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Compte	PREVU 2020	CA 2020	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	60 000,00	87 350,99	146%
PRODUITS DES SERVICES	575 000,00	513 337,41	89%
IMPOTS ET TAXES	7 802 709,00	8 076 414,06	104%
DOTATIONS	3 094 113,00	3 097 025,61	100%
AUTRES PRODUITS	156 398,00	132 120,40	84%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 564,00	57 414,10	188%
PRODUITS FONCTIONNEMENT	11 718 784,00	11 963 662,57	102%
RESULTAT REPORTE	452 120,52		0%
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE	12 170 904,52	11 963 662,57	98%

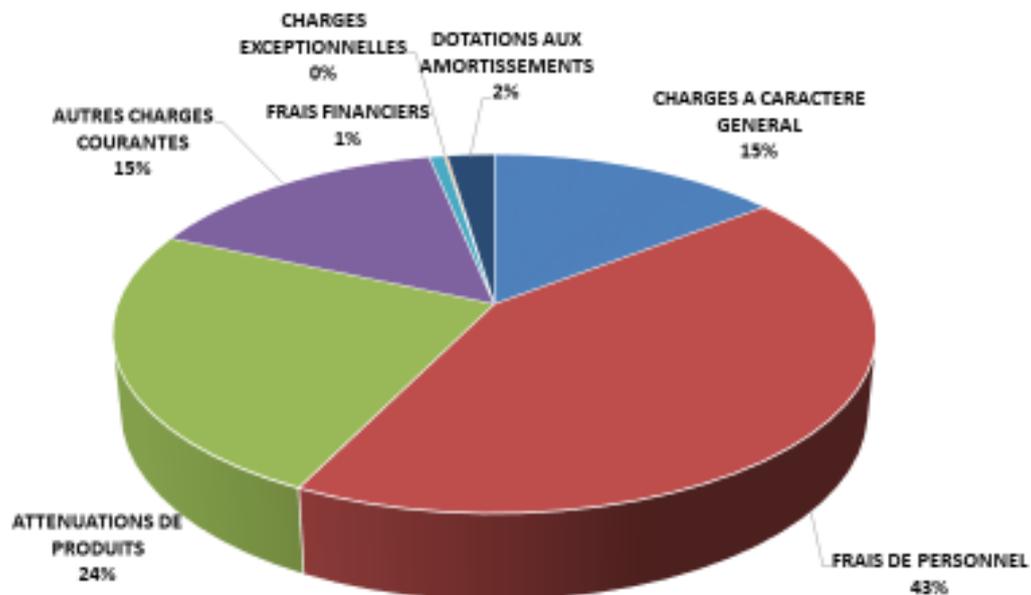
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Compte	PREVU 2020	CA 2020	Tx de réalisation
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 756 604,00	1 664 121,77	95%
FRAIS DE PERSONNEL	5 107 174,00	4 909 716,95	96%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 789 623,00	2 785 633,88	100%
AUTRES CHARGES COURANTES	1 796 445,00	1 744 686,18	97%
FRAIS FINANCIERS	88 000,00	86 112,37	98%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 300,00	15 155,42	60%
CHARGES FONCTIONNEMENT	11 563 146,00	11 205 426,57	97%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	268 955,00	268 552,95	100%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	338 803,52		0%
CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT	12 170 904,52	11 473 979,52	94%

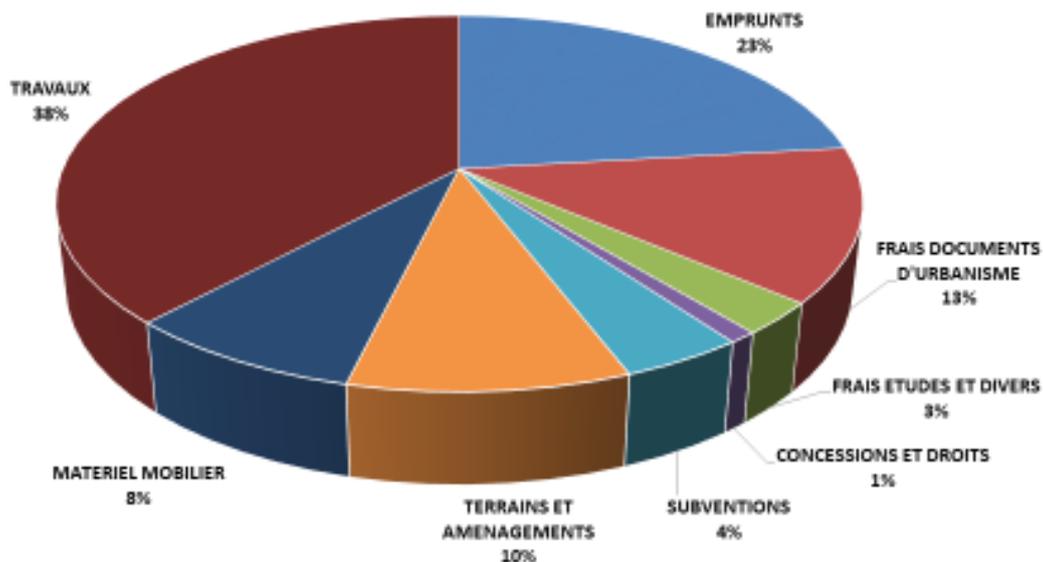
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CHARGES DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	PREVU 2020	CA 2020	RAR
DEFICIT REPORTE	443 245,98		
EMPRUNTS	395 000,00	388 385,44	
FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME	351 780,36	220 777,26	121 806,00
FRAIS ETUDES ET DIVERS	395 110,80	46 688,68	132 508,80
CONCESSIONS ET DROITS	24 192,00	16 258,54	420,00
SUBVENTIONS	379 621,82	70 108,10	78 678,97
TERRAINS ET AMENAGEMENTS	439 728,00	159 746,27	236 052,16
MATERIEL MOBILIER	334 551,98	136 473,41	29 962,70
TRAVAUX	2 017 461,97	639 548,08	316 611,43
TOTAL DEPENSES	4 780 692,91	1 677 985,78	916 040,06

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DEPENSES 2020			RECETTES 2020		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	252 404	70 226	322 630	0	103 415	103 415
OCMACS	23 954	16 835	40 789			0
ACCES PNR OLETTE	160 455	9 336	169 791		68 129	68 129
ZAC VINCA	36 036	40 020	76 056			0
OFFICE DE TOURISME	3 120		3 120			0
QUADRAT COWORKING			0			0
INICI / VILLAGE ENTREPRISES	25 704,50	1 738,00	27 443		35 286,04	35 286
SCHEMA ZONE ECONOMIQUE	3 134	2 297	5 431			0
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	467 949	304 843	772 791	145 644	251 190	396 834
PISTES DFCI	202 111	36 097	238 208	145 644	251 190	396 834
CHEMINS RANDONNEES	2 800		2 800			0
ETUDES SCOT PLUI	218 920	123 257	342 177			0
PLAN VELO		44 160	44 160			0
FACADES	5 050	17 904	22 954			0
RESERVE FONCIERE ECONOMIQUE ET AGRICOLE	4 864	68 160	73 024			0
CANAL DE BOHERE	21 004		21 004			0
OCAGER – PAT	13 200	15 264	28 464			0

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'EQUIPEMENT

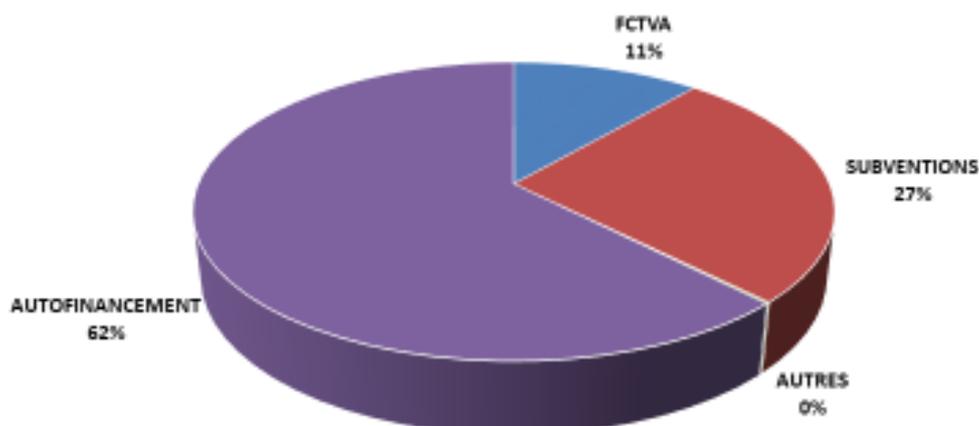
OPERATIONS	DEPENSES 2020			RECETTES 2020		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
POLITIQUE DU LOGEMENT	20 100	23 800	43 900	0	0	0
OPAH	20 100	23 800	43 900			0
CADRE DE VIE	13 142	148 680	161 823	109 988	21 231	131 219
MAISON DE SANTE	164		164	102 010		102 010
CABINET MEDICAL			0	7 978		7 978
STATION OLETTE	12 979	148 680	161 659		21 231	21 231
EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS	69 471	157 982	227 453	89 020	123 561	212 581
PISCINE GROS ENTRETIEN	1 009		1 009			0
MEDIATHEQUE LIVRES	28 160		28 160			0
MEDIATHEQUE TRAVAUX	294	20 140	20 433			0
SIGNALETIQUE CULTURELLE			0		20 953	20 953
MAISON FELIP	39 900	60 179	100 079	20 000		20 000
REMPARTS VILLEFRANCHE ET ABORDS	108	77 664	77 772	69 020	102 608	171 628

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DEPENSES 2020			RECETTES 2020		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
ENFANCE ET JEUNESSE	415 386	204 112	619 498	135 534	117 569	253 103
CRECHE PRADES	23 189	3 626	26 815			0
PIJ et CL RIA	7 182	1 614	8 796			0
CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE PRADES		1 620	1 620			0
PIJ VINCA			0	20 600		20 600
PIJ + CL VERNET	12 749	33 288	46 037	4 992		4 992
CRECHE VERNET	484	1 222	1 706			0
AGORESPACES	146		146			0
CANTINES	9 552	18 300	27 852			0
ECOLE TRAVAUX	287 450	110 076	397 526	107 942	117 569	225 511
ECOLE VINCA	14 616	13 236	27 852			0
ECOLE EQUIPEMENT	60 019	21 129	81 148	2 000		2 000
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DIVERS	51 149	6 397	57 546	0	0	0
PARC AUTO			0			0
MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	18 816	1 781	20 597			0
INFORMATIQUE	32 333	4 617	36 950			0
AIRE GENS DU VOYAGE			0			0
TOTAL	1 289 600	916 040	2 205 640	480 186	616 966	1 097 152

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	PREVU 2020	CA 2020	RAR
FCTVA	400 000,00	205 962,58	0,00
SUBVENTIONS	1 240 835,09	480 185,99	616 966,44
EMPRUNTS	1 652 474,04	0,00	0,00
AUTRES	13 904,00	2 880,11	0,00
AUTOFINANCEMENT	1 473 479,78	1 134 274,21	0,00
TOTAL RECETTES	4 780 692,91	1 823 302,89	616 966,44



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	11 473 979,52
TOTAL RECETTES	11 963 662,57
RESULTAT	489 683,05
RESULTAT REPORTE	452 120,52
RESULTAT CUMULE	941 803,57

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	1 677 985,78
TOTAL RECETTES	1 823 302,89
RESULTAT	145 317,11
RESULTAT REPORTE	-443 245,98
RESULTAT CUMULE	-297 928,87
RESTES A REALISER DEPENSES	-916 040,06
RESTES A REALISER RECETTES	616 966,44
SOLDE RESTES A REALISER	-299 073,62

DEFICIT A FINANCER 1068	597 002,49
--------------------------------	-------------------

RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER	344 801,08
---	-------------------

René DRAGUE demande s'il y a des questions et soumet au vote du Conseil le compte administratif 2020 du budget Principal.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2020 du budget principal, par 60 voix POUR et 1 CONTRE (Aude VIVES).

Le Président n'a pas pris part au vote.

Pierre SERRA entre en séance.

1.1.2 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé par 60 voix POUR, 1 CONTRE (Aude VIVES).

1.1.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2020 du budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 VOTE LE 8 AVRIL 2021	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	
A <u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u> Budget principal : Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 489 683.05 €
B <u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u> (ligne 002 du compte administratif) Budget principal : Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 452 120.52 €
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 941 803.57 €
D <u>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2020 + RESULTAT REPORTE</u> Besoin de financement budget principal :	- 297 928.87 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2020</u>	-299 073.62 €
Besoin de financement F=D+E	597 002.49 €
AFFECTATION =C =G+H	+ 344 801.08 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	597 002.49 €
2) H Report en fonctionnement R 002	344 801.08 €

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 60 voix POUR, 1 CONTRE (Aude VIVES) l'affectation du résultat concernant le Budget Principal.

1.1.4 – Budget Primitif 2021

Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Principal 2019 qui s'équilibre tel que suit :

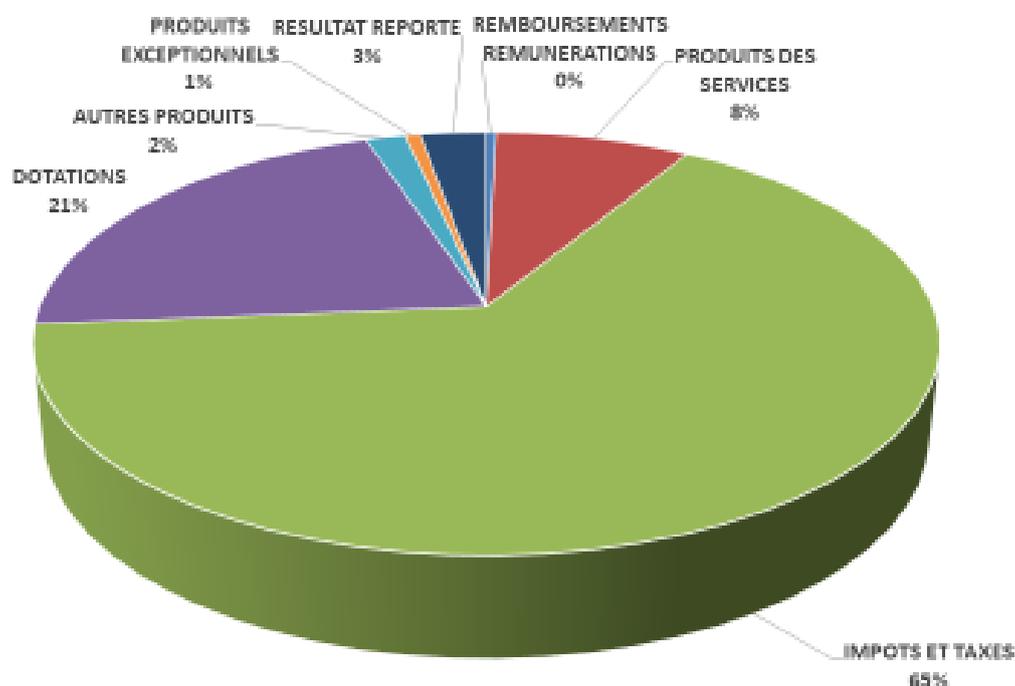
- Section Fonctionnement : Dépenses 12 390 161,08 €
 Recettes 12 390 161,08 €

- Section Investissement : Dépenses 6 225 009,93 €
 Recettes 6 225 009,93 €

BUDGET PRIMITIF 2021

Compte	PREVU 2020	CA 2020	BUDGET 2021
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	60 000,00	87 350,99	50 000,00
PRODUITS DES SERVICES	575 000,00	513 337,41	1 021 138,00
IMPOTS ET TAXES	7 802 709,00	8 076 414,06	8 057 387,00
DOTATIONS	3 094 113,00	3 097 025,61	2 630 803,00
AUTRES PRODUITS	156 398,00	132 120,40	208 232,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 564,00	57 414,10	77 800,00
PRODUITS FONCTIONNEMENT	11 718 784,00	11 963 662,57	12 045 360,00
RESULTAT REPORTE	452 120,52		344 801,08
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC EXCEDENT REPORTE	12 170 904,52	11 963 662,57	12 390 161,08

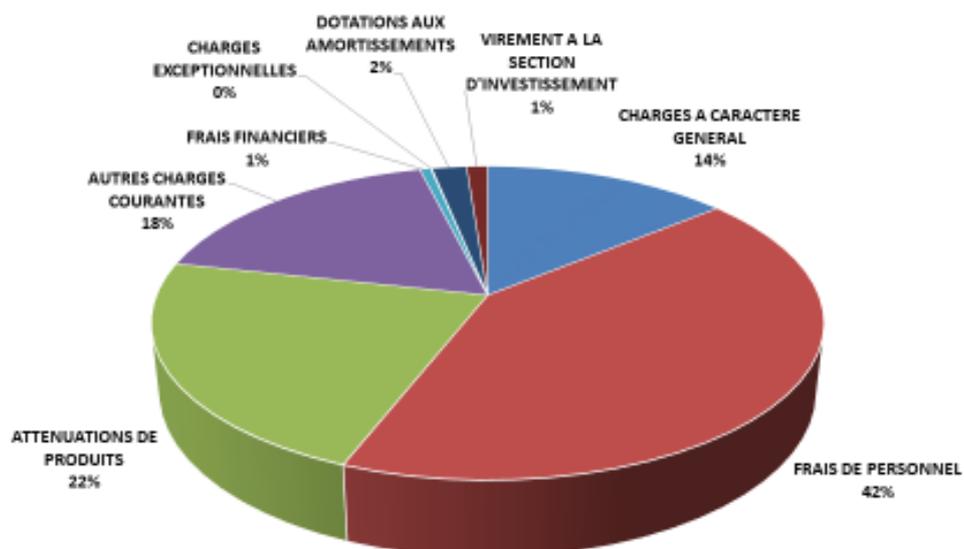
BUDGET PRIMITIF 2021



BUDGET PRIMITIF 2021

Compte	PREVU 2020	CA 2020	BP 2021
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 756 604,00	1 664 121,77	1 737 397,46
FRAIS DE PERSONNEL	5 107 174,00	4 909 716,95	5 192 617,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 789 623,00	2 785 633,88	2 789 623,00
AUTRES CHARGES COURANTES	1 796 445,00	1 744 686,18	2 191 215,00
FRAIS FINANCIERS	88 000,00	86 112,37	78 068,62
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 300,00	15 155,42	8 000,00
CHARGES FONCTIONNEMENT	11 563 146,00	11 205 426,57	11 996 921,08
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	268 955,00	268 552,95	245 000,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	338 803,52		148 240,00
CHARGES FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT	12 170 904,52	11 473 979,52	12 390 161,08

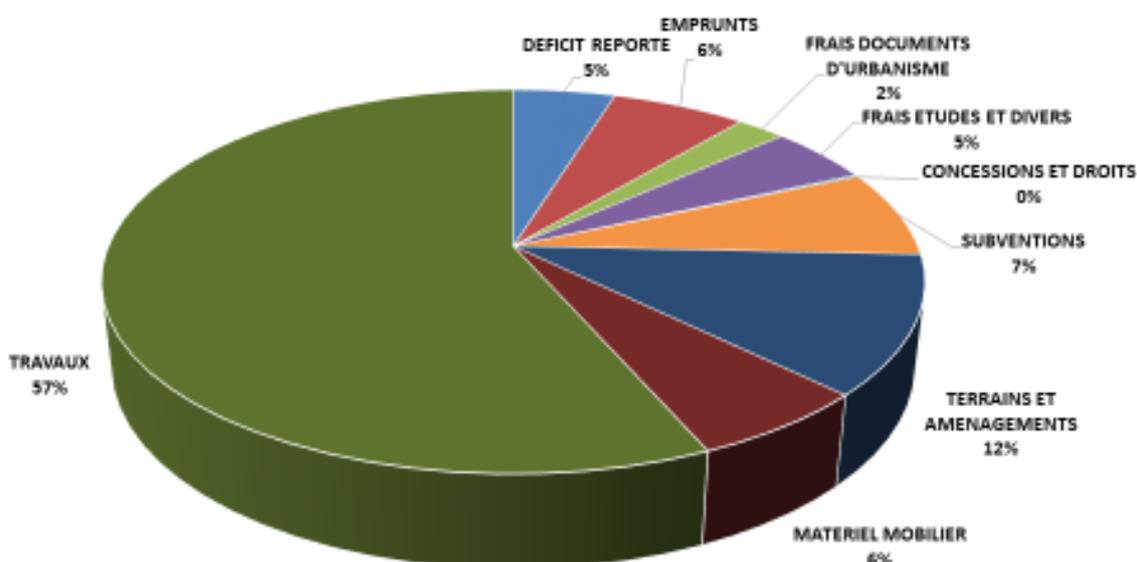
BUDGET PRIMITIF 2021



BUDGET PRIMITIF 2021

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
DEFICIT REPORTE	297 928,87		297 928,87
EMPRUNTS	393 000,00		393 000,00
FRAIS DOCUMENTS D'URBANISME	21 000,00	121 806,00	142 806,00
FRAIS ETUDES ET DIVERS	168 162,00	132 508,80	300 670,80
CONCESSIONS ET DROITS	10 000,00	420,00	10 420,00
SUBVENTIONS	377 005,00	78 678,97	455 683,97
TERRAINS ET AMENAGEMENTS	490 000,00	234 684,16	724 684,16
MATERIEL MOBILIER	350 598,00	29 962,70	380 560,70
TRAVAUX	3 201 276,00	317 979,43	3 519 255,43
TOTAL DEPENSES	5 308 969,87	916 040,06	6 225 009,93

BUDGET PRIMITIF 2021



BUDGET PRIMITIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	BP 2021	RAR 2020	TOTAL	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	923 290	70 226	993 516	168 350	103 415	271 765
OCMACS	30 000	16 835	46 835			0
OCCAL	40 000		40 000			0
ACCES PNR OLETTE	148 800	9 336	158 136		68 129	68 129
ZAC GIBRALTAR			0	168 350		168 350
ZAC VINCA	58 540	40 020	98 560			0
ACQUISITION TERRAIN SAUVY	340 000		340 000			0
MIELLERIE ET ATELIER DE TRANSFORMATION	50 000		50 000			0
OPAH TOURISTIQUE	60 000		60 000			0
TOURISME SCHEMA INTERCOMMUNAL	30 000		30 000			0
QUADRAT COWORKING	115 950		115 950			0
INICI / VILLAGE ENTREPRISES		1 738	1 738		35 286	35 286
SCHEMA DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	50 000	2 297	52 297			0

BUDGET PRIMITIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	BP 2021	RAR 2020	TOTAL	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	582 991	304 843	887 834	67 678	251 190	318 868
PISTES DFCI	250 486	36 097	286 583	67 678	251 190	318 868
CHEMINS RANDONNEES	65 500		65 500			0
ETUDES SCOT PLUI	21 000	123 257	144 257			0
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE	40 000		40 000			0
PLAN VELO		44 160	44 160			0
FACADES	80 000	17 904	97 904			0
RESERVE FONCIERE ECONOMIQUE ET AGRICOLE	80 000	68 160	148 160			0
ETUDE CANAUX	25 000		25 000			0
CANAL DE BOHERE	21 005		21 005			0
PAT		15 264	15 264			0
CADRE DE VIE	462 000	148 680	610 680	8 450	21 231	29 681
MAISON DE SANTE	2 000		2 000			0
MAISON FRANCE SERVICES	45 000		45 000			0
CABINET MEDICAL			0	8 450		8 450
STATION OLETTE	415 000	148 680	563 680		21 231	21 231

BUDGET PRIMITIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	BP 2021	RAR 2020	TOTAL	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS	672 098	157 982	830 080	0	123 561	123 561
PISCINE GROS ENTRETIEN	30 000		30 000			0
PISCINE COUVERTE (AMO ET CONCOURS)	150 000		150 000			0
MEDIATHEQUE TRAVAUX	5 000	20 140	25 140			0
MEDIATHEQUE RESEAU	59 748		59 748			0
SIGNALETIQUE CULTURELLE	2 350		2 350		20 953	0
MAISON FELIP	275 000	60 179	335 179			0
REMPARTS VILLEFRANCHE ET ABORDS	150 000	77 664	227 664		102 608	0
POLITIQUE DU LOGEMENT	50 000	23 800	73 800	0	0	0
OPAH	50 000	23 800	73 800			0

BUDGET PRIMITIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES 2021			RECETTES 2021		
	BP 2021	RAR 2020	TOTAL	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
ENFANCE ET JEUNESSE	1 802 662	204 112	2 006 774	226 614	117 569	344 183
CRECHE PRADES	149 000	3 626	152 626			0
PIJ et CL RIA et Prades	40 000	1 614	41 614			0
CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE PRADES	96 000	1 620	97 620			0
PIJ + CL VERNET	474 000	33 288	507 288	226 614		226 614
CRECHE VERNET	30 000	1 222	31 222			0
AGORESPACE	15 000		15 000			0
CANTINES	253 162	18 300	271 462			0
ECOLE TRAVAUX	450 000	110 076	560 076		117 569	117 569
ECOLE VINCA	120 000	13 236	133 236			0
ECOLE CATLLAR	50 000		50 000			0
ECOLE EQUIPEMENT	99 000	21 129	120 129			0
ENFANCE JEUNESSE CRECHE EQUIPEMENT	26 500		26 500			0
EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DIVERS	125 000	6 397	131 397	0	0	0
PARC AUTO	15 000		15 000			0
MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	10 000	1 781	11 781			0
INFORMATIQUE	50 000	4 617	54 617			0
CHÂTEAU PAMS	30 000		30 000			0
AIRE GENS DU VOYAGE	20 000		20 000			0
TOTAL	4 618 041	916 040	5 534 081	471 092	616 966	1 088 058

BUDGET PRIMITIF 2021

Détail des travaux des écoles :

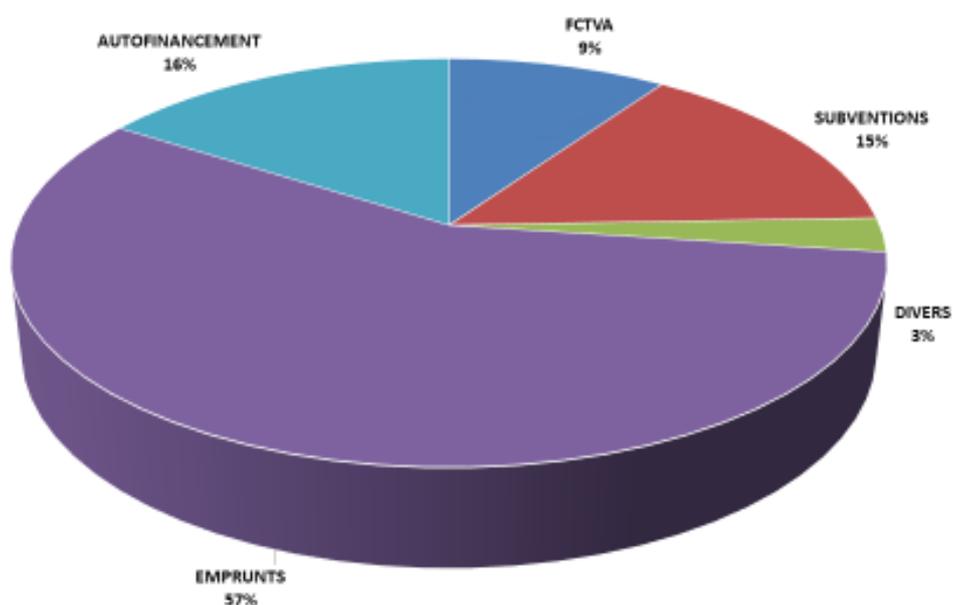
- Corneilla : 24 601€
 - Fuilla (étude) : 30 000€
 - Marquixanes : 10 500€
 - Olette : 50 000€
 - Prades : 14 000€
 - Sahorre : 40 000€
 - Serdinya : 20 865€
 - Taurinya : 20 000€
 - Vernet Les Bains : 50 000€
 - Villefranche : 22 000€
 - Vinça : 24 035€
 - 1^{ère} tranche de mise en sécurité des écoles / alarmes PPMS : 162 000€
 - Dépistage radon et évaluation des moyens d'aération : 19 446€
 - Mise en conformité électrique : 15 646€
 - Relevés topographiques et divers : 13 983€
- Provision : 43 000€

BUDGET PRIMITIF 2021

Compte	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
FCTVA	600 000,00	0,00	600 000,00
SUBVENTIONS	302 742,00	616 966,44	919 708,44
DIVERS	168 350,00	0,00	168 350,00
EMPRUNTS	3 546 709,00	0,00	3 546 709,00
AUTOFINANCEMENT	990 242,49	0,00	990 242,49
TOTAL RECETTES	5 608 043,49	616 966,44	6 225 009,93

Le Président indique que pour les subventions de la Maison Félip, il a été destinataire d'un courrier de la Présidente de la Région Occitanie, Carole DELGA, par lequel elle assure le soutien de la Région, à hauteur de 1.6 millions d'euros, c'est-à-dire 30 %. Avec d'ailleurs un engagement très rapide puisque la commission permanente du 16 avril 2021 du Conseil Régional délibèrera pour le financement d'une première tranche consacrée aux études de maîtrise d'œuvre et techniques d'un montant de 973.521 €, à hauteur de 30 %, ce qui représente 292.056 €. Le Préfet de Région a notifié la dotation de soutien à l'investissement public local. Ce dernier m'a fait part d'un soutien à hauteur de 45 %, soit 2.529.000 €. Notification faite aujourd'hui sur le programme de la Maison Félip. Il précise que nous sommes d'ores et déjà à 75 % de notification de subvention. Nous attendons la fin d'instruction du dossier par le Département. Il pense que le financement à 80 % pour ce projet sera atteint. Il souligne l'importante participation de l'Etat et de la Région sur ce projet.

BUDGET PRIMITIF 2021



BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRIMITIF 2021		
Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	12 390 161,08	12 045 360,00
Excédent antérieur		344 801,08
Total Fonctionnement:	12 390 161,08	12 390 161,08
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	5 011 041,00	5 608 043,49
Déficit Antérieur	297 928,87	
Restes à réaliser	916 040,06	616 966,44
Total Investissement :	6 225 009,93	6 225 009,93
Total Budget	18 615 171,01	18 615 171,01

Guy CASSOLY souhaite savoir s'il s'agit de point ou de pourcentage d'augmentation concernant la taxe foncière. Car il a entendu le mot un pourcent.

Le Président confirme qu'il s'agit de point et non de pourcentage.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 57 voix POUR, 4 CONTRE (Aude VIVES, Pierre SERRA, Guy CASSOLY et Anne LAUBIES ayant donné procuration à Guy CASSOLY).

1.1.5 - Création d'Autorisations de Programmes

Le Président rappelle que pour la réalisation de programmes pluriannuels, la loi autorise la Communauté de communes à créer conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, des autorisations de programmes (AP) ventilées en crédits de paiement (CP).

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise un plafond de dépenses pluriannuelles. Ces crédits sont ventilés par exercice au vu des prévisions de réalisations en crédits de paiement. Ces derniers sont réajustés en fonction de l'avancée des opérations. En cas d'évolution à la hausse ou à la baisse de l'autorisation de programme, un nouveau vote du conseil communautaire est nécessaire.

RAPPELLE que certaines opérations programmées par la Communauté dépassent le cadre de l'exercice budgétaire et propose de les créer en autorisations de programmes.

Sophie THIMONNIER donne lecture des créations des autorisations de programme suivantes pour le budget principal :

PROGRAMMES	MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
ZAC VINCA	503 540	58 540	445 000			
AMENAGEMENTS ZONE SAUVY, MIELLERIE ET ATELIER DE TRANSFORMATION	890 000	390 000	500 000			
PISCINE COUVERTE (AMO ET CONCOURS)	5 350 000	150 000	200 000	500 000	4 000 000	500 000
MAISON FELIP	6 675 000	275 000	200 000	3 000 000	3 000 000	200 000
ECOLE VINCA	6 620 000	120 000	500 000	3 000 000	3 000 000	
ECOLE CATLLAR	1 710 000	50 000	100 000	780 000	780 000	

Eric MAHIEUX aimerait avoir des explications sur le projet de travaux des écoles de Vinça. Il sait que le Président, M. JALLAT a rencontré certains élus de la Baronnie au sujet du financement des travaux de voirie de ce projet. La commune de Vinça a demandé récemment aux communes de participer à la mise en place du projet de voirie, parking. Ne le voyant pas apparaître dans le budget de l'école, aux autorisations de programmes, il s'interroge.

Le Président dit avoir reçu des demandes de la Baronnie concernant un courrier émanant de la commune de Vinça. La commune de Vinça s'était engagée à participer en mettant à disposition le terrain qui doit accueillir la nouvelle structure scolaire et de réaliser certains travaux dont ceux de voirie. La commune de Vinça a souhaité, après avis de son conseil municipal, envoyé un courrier aux communes dont les enfants sont scolarisés sur l'école de Vinça de participer ou pas à ce financement des travaux de voirie.

René DRAGUE rappelle que dès le départ, le premier projet que nous avons fait, tout ce qui était stationnement était à l'extérieur de l'enceinte de la future école. Sur le nouveau projet qui n'est pas totalement finalisé, il y a des chances que les stationnements soient à l'intérieur des murs de l'école. Donc tout ce qui est à l'extérieur des murs de l'école serait pris en charge par

la commune et tout ce qui est à l'intérieur, la commune aurait souhaité que les communes dont les enfants viennent à Vinça, nous aident à financer le stationnement intérieur. Mais au final, le conseil municipal a décidé de payer.

Eric MAHIEUX demande confirmation si c'est la totalité des travaux de voirie qui est pris en charge.

René DRAGUE confirme que oui, intérieur comme extérieur.

Un délégué demande s'il est possible de dissocier le vote pour chacune des autorisations de programme.

Le Président répond que le vote porte sur toutes les opérations. Il dit que pour Catllar, qui a lancé des programmes, elles y sont cela nous permet d'avancer sur le dossier. On connaît le montant des subventions que nous espérons, en avance sur ces opérations-là. Sinon, pour l'instant, les opérations sont mises en sommeil et nous verrons ultérieurement. De toute façon, dans tous les cas, c'est le conseil communautaire qui tranchera. Mais c'est effectivement sur la globalité des autorisations de programmes.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 55 voix POUR, 3 CONTRES (Aude VIVES, Guy CASSOLY et Anne LAUBIES ayant donné procuration à Guy CASSOLY) et 3 ABSTENTIONS (Frédéric GALIBERT, Pierre SERRA et Patrick MARCEL).

1.2 – Budget Annexe Déchets

1.2.1 – Vote du Compte Administratif 2020

Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2020 du budget annexe des ordures ménagères et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

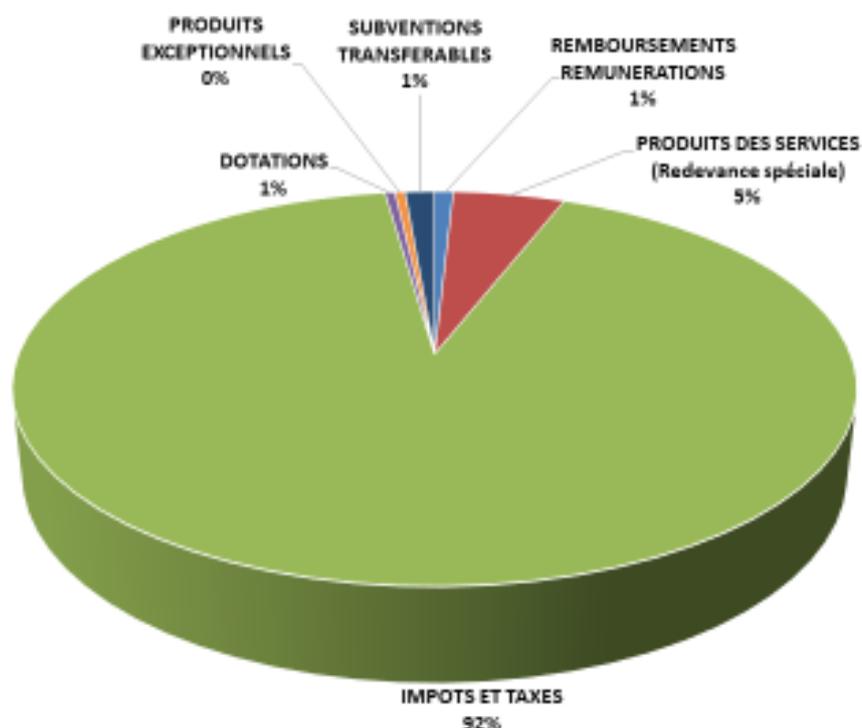
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE DES DECHETS						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		148 008,93		413 553,77		561 562,70
Opérations de l'exercice	363 432,74	547 921,05	3 869 730,11	3 790 755,92	4 233 162,85	4 338 676,97
TOTAUX	363 432,74	695 929,98	3 869 730,11	4 204 309,69	4 233 162,85	4 900 239,67
Résultats de clôture		332 497,24		334 579,58		667 076,82
Restes à réaliser	347 439,63	53 658,12			347 439,63	53 658,12

TOTAUX CUMULES	347 439,63	386 155,36		334 579,58	347 439,63	720 734,94
RESULTATS DEFINITIFS						373 295,31

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVU 2020	CA 2020	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	25 000,00	32 084,53	128%
PRODUITS DES SERVICES (Redevance spéciale)	124 800,00	191 971,78	154%
IMPOTS ET TAXES	3 470 000,00	3 481 732,00	100%
DOTATIONS	18 690,00	17 291,81	93%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2,17	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00	17 278,00	247%
PRODUITS FONCTIONNEMENT	3 645 490,00	3 740 360,29	103%
SUBVENTIONS TRANSFERABLES	50 400,00	50 395,63	100%
RESULTAT REPORTE	413 553,77		0%
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE	4 109 443,77	3 790 755,92	92%

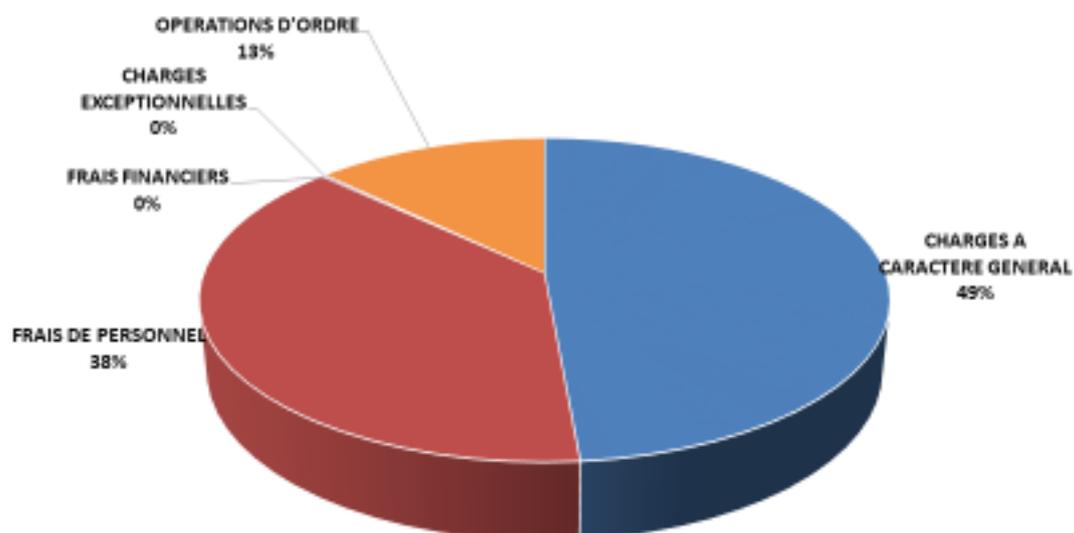
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES	PREVU 2020	CA 2020	Tx de réalisation
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 027 589,61	1 880 888,45	93%
FRAIS DE PERSONNEL	1 504 300,00	1 485 548,15	99%
AUTRES CHARGES COURANTES	510,00	499,88	98%
FRAIS FINANCIERS	9 000,00	6 891,60	77%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	2 075,84	52%
CHARGES FONCTIONNEMENT	3 545 399,61	3 375 903,92	95%
OPERATIONS D'ORDRE	484 379,00	493 826,19	102%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 665,16		0%
CHARGES FONCTIONNEMENT TOTALES	4 109 443,77	3 869 730,11	94%

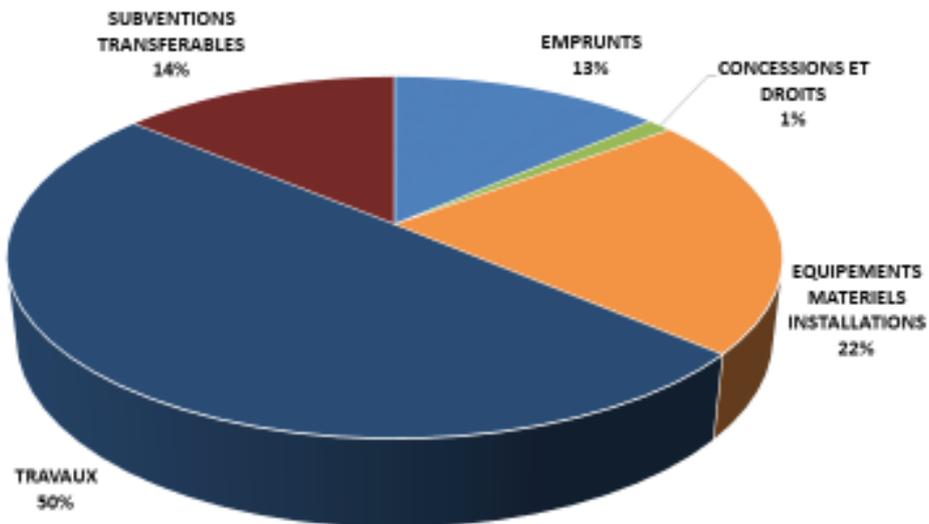
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CHARGES DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	PREVU 2020	CA 2020	RAR
EMPRUNTS	50 000,00	49 112,87	0,00
FRAIS ETUDES	5 000,00	0,00	0,00
CONCESSIONS ET DROITS	2 425,80	4 562,40	0,00
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	100 000,00	0,00	0,00
TERRAINS	10 000,00	0,00	0,00
EQUIPEMENTS MATERIELS INSTALLATIONS	427 825,58	78 464,82	322 135,40
TRAVAUX	231 659,83	180 897,02	25 304,23
SUBVENTIONS TRANSFERABLES	50 400,00	50 395,63	0,00
TOTAL DEPENSES	877 311,21	363 432,74	347 439,63

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DEPENSES 2020			RECETTES 2020		
	REALISE	RAR	TOTAL	REALISE	RAR	TOTAL
BENNES ET VEHICULES	2 160	176 360	178 520			0
MATERIELS BUREAU	1 775	0	1 775			0
LOCAL DES CHARBONNIERES	2 570	1 128	3 698			0
DECHETTERIE PRADES	35 372	21 235	56 608		37 183	37 183
DECHETTERIE VINCA	121 250		121 250			0
DECHETTERIE VERNET	31 363	132	31 495			0
LOCAL OM	6 615	12 663	19 278		16 476	16 476
CONTAINERS	62 818	135 922	198 740			0
TOTAL	263 924	347 440	611 364	0	53 658	53 658

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 RECETTES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS RECETTES	PREVU 2020	CA 2020	RAR
EXCEDENT REPORTE	148 008,93	0,00	0,00
FCTVA	106 000,00	53 494,86	0,00
SUBVENTIONS	53 658,12	0,00	53 658,12
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
CESSIONS ET AUTRES	5 600,00	600,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	564 044,16	641 835,12	0,00
TOTAL RECETTES	877 311,21	695 929,98	53 658,12

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	3 869 730,11
TOTAL RECETTES	3 790 755,92
RESULTAT	-78 974,19
RESULTAT REPORTE	413 553,77
RESULTAT CUMULE	334 579,58
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	363 432,74
TOTAL RECETTES	547 921,05
RESULTAT	184 488,31
RESULTAT REPORTE	148 008,93
RESULTAT CUMULE	332 497,24
RESTES A REALISER DEPENSES	-347 439,63
RESTES A REALISER RECETTES	53 658,12
SOLDE RESTES A REALISER	-293 781,51
DEFICIT A FINANCER 1068	0,00
RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER	334 579,58

René DRAGUE demande s'il y a des questions et soumet au vote du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe des ordures ménagères.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2020 du budget annexe des ordures ménagères, par 59 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Aude VIVES et Pierre SERRA).

Le Président n'a pas pris part au vote.

1.2.2 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Ordures Ménagères dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé par 59 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Aude VIVES et Pierre SERRA).

1.2.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2019 du budget annexe déchets ordures ménagères.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 VOTE LE 8 AVRIL 2021	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	
A <u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-78 974.19 €
B <u>RESULTATS ANTERIEURS REPOTES</u> (ligne 002 du compte administratif), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+413 553.77€
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 334 579.58 €
D <u>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2020 + RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (001)</u>	+ 332 497.24 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2020</u>	-293 781.51 €
Excédent de financement F=D+E	38 715.73 €
REPRISE C=G+H	+ 334 579.58 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 334 579.58 €

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 59 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Aude VIVES et Pierre SERRA) l'affectation du résultat concernant le Budget annexe Déchets Ordures Ménagères.

1.2.4 – Budget Primitif 2021

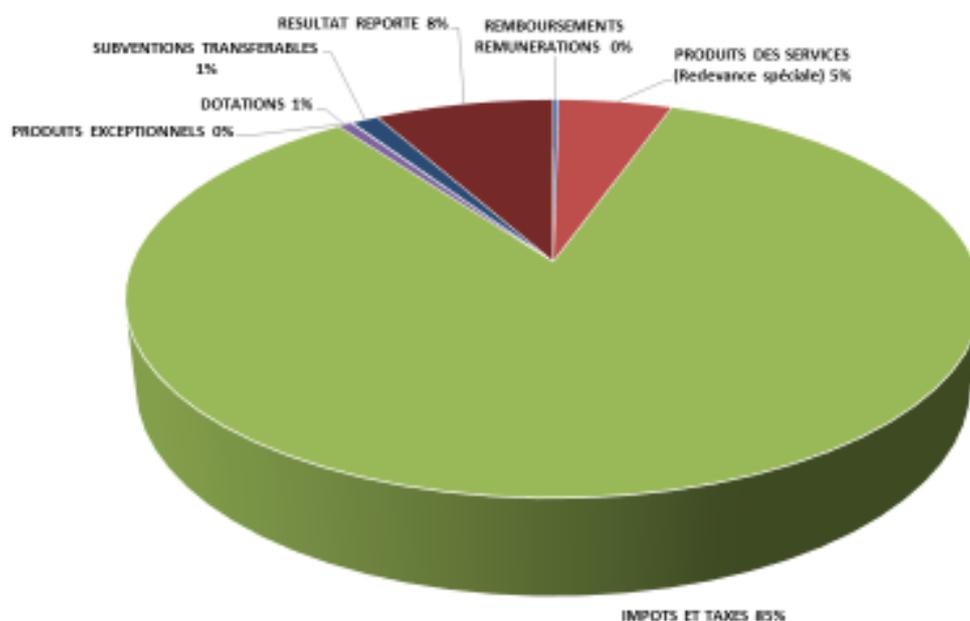
Sophie THIMONNIER donne lecture du projet de BUDGET PRIMITIF du Budget Annexe Déchets Ordures Ménagères 2021 qui s'équilibre tel que suit :

- <u>Section Fonctionnement</u> :	Dépenses	4 137 373.58 €
	Recettes	4 137 373.58 €
- <u>Section Investissement</u> :	Dépenses	1 057 953.63 €
	Recettes	1 057 953.63 €

BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVU 2020	CA 2020	BUDGET 2021
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	25 000,00	32 084,53	10 000,00
PRODUITS DES SERVICES (Redevance spéciale)	124 800,00	191 971,78	212 500,00
IMPOTS ET TAXES	3 470 000,00	3 481 732,00	3 501 825,00
DOTATIONS	18 690,00	17 291,81	25 900,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2,17	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000,00	17 278,00	2 175,00
PRODUITS FONCTIONNEMENT	3 645 490,00	3 740 360,29	3 752 400,00
SUBVENTIONS TRANSFERABLES	50 400,00	50 395,63	50 394,00
RESULTAT REPORTE	413 553,77		334 579,58
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE	4 109 443,77	3 790 755,92	4 137 373,58

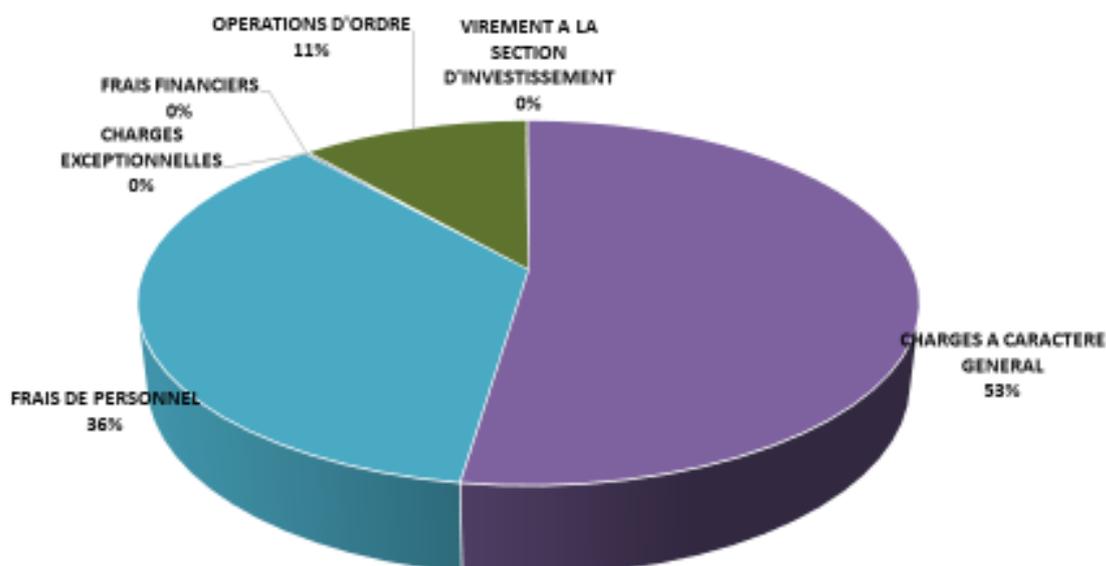
BUDGET PRIMITIF 2021



BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2020	CA 2020	BUDGET 2021
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 027 589,61	1 880 888,45	2 165 080,00
FRAIS DE PERSONNEL	1 504 300,00	1 485 548,15	1 495 050,00
AUTRES CHARGES COURANTES	510,00	499,88	600,00
FRAIS FINANCIERS	9 000,00	6 891,60	6 607,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	2 075,84	2 500,00
CHARGES FONCTIONNEMENT	3 545 399,61	3 375 903,92	3 669 837,00
OPERATIONS D'ORDRE	484 379,00	493 826,19	463 000,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 665,16		4 536,58
CHARGES FONCTIONNEMENT TOTALES	4 109 443,77	3 869 730,11	4 137 373,58

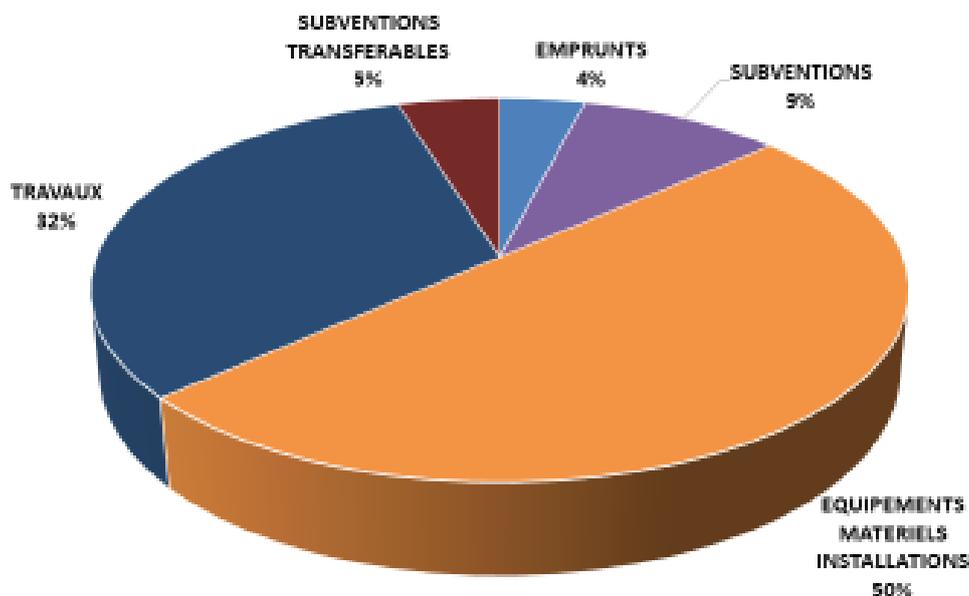
BUDGET PRIMITIF 2021



BUDGET PRIMITIF 2021

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
EMPRUNTS	42 000,00	0,00	42 000,00
FRAIS ETUDES	0,00	0,00	0,00
CONCESSIONS ET DROITS	0,00	0,00	0,00
SUBVENTIONS	100 000,00	0,00	100 000,00
TERRAINS	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENTS MATERIELS INSTALLATIONS	206 000,00	322 135,40	528 135,40
TRAVAUX	312 120,00	25 304,23	337 424,23
SUBVENTIONS TRANSFERABLES	50 394,00	0,00	50 394,00
TOTAL DEPENSES	710 514,00	347 439,63	1 057 953,63

BUDGET PRIMITIF 2021



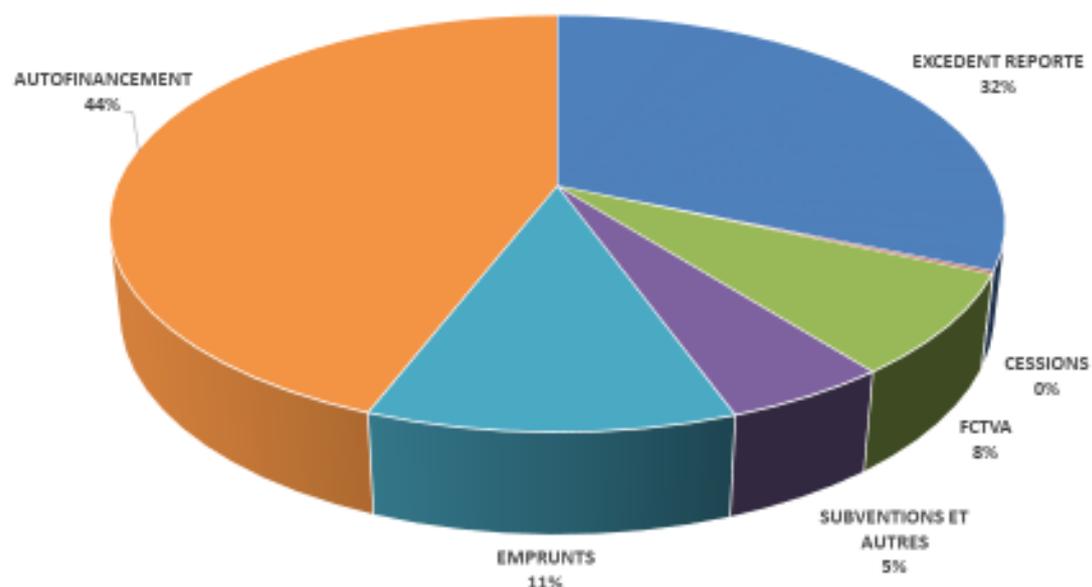
BUDGET PRIMITIF 2021

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2021	RAR 2020	TOTAL	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
BENNES ET VEHICULES	110 000	176 360	286 360			
DECHETTERIE PRADES	42 000	21 235	63 235		37 183	37 183
DECHETTERIE VINCA	30 240		30 240			
DECHETTERIE VERNET		132	132			
LOCAL OM	12 000	12 663	24 663		16 476	16 476
CONTAINERS	323 880	135 922	459 802			
RESSOURCERIE	100 000		100 000			
LOCAL DES CHARBONNIERES	0	1 128	1 128			
TOTAL	618 120	347 440	965 560	0	53 658	53 658

BUDGET PRIMITIF 2021

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
EXCEDENT REPORTE	332 497,24	0,00	332 497,24
CESSIONS	2 300,00	0,00	2 300,00
FCTVA	83 000,00	0,00	83 000,00
SUBVENTIONS ET AUTRES	0,00	53 658,12	53 658,12
EMPRUNTS	118 961,69	0,00	118 961,69
AUTOFINANCEMENT	467 536,58	0,00	467 536,58
TOTAL RECETTES	1 004 295,51	53 658,12	1 057 953,63

BUDGET PRIMITIF 2021



BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRIMITIF 2021		
Section de Fonctionnement :		
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opérations de l'exercice	4 137 373,58	3 802 794,00
Excédent antérieur		334 579,58
Total Fonctionnement :	4 137 373,58	4 137 373,58
Section d'Investissement :		
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opérations de l'exercice	710 514,00	671 798,27
Excédent antérieur		332 497,24
Restes à réaliser	347 439,63	53 658,12
Total Investissement :	1 057 953,63	1 057 953,63
Total Budget	5 195 327,21	5 195 327,21

Henri GUITART souhaiterait parler de l'augmentation du Sydetom 66. Renseignements pris auprès du SYDETOM66, l'augmentation est pérenne. Il y avait un litige concernant la taxe foncière de l'usine de Calce qui augmente fortement et qui est à la charge du SYDETOM.

Le Président confirme qu'effectivement ce n'est pas une augmentation ponctuelle. Notre budget Ordures Ménagères se tend. Nous avons les charges de personnel que nous ne pouvons pas réduire, sinon nous devons diminuer le service, mais si nous souhaitons maintenir un service de qualité, il faut ce personnel-là. Et au niveau des investissements, il est difficile également de faire des économies draconiennes, strictes sur ce budget parce que c'est du matériel roulant qui arrive en bout de courses et qu'il faut changer régulièrement ce matériel avec des coûts importants. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire des réparations sur ces véhicules où il faut une grande fiabilité. Sur les investissements, nous pouvons toujours faire des arbitrages notamment sur les containers enterrés mais notre marge est relativement faible. C'est un budget qui se tend de plus en plus, nous sommes arrivés à un lissage de 13 % pour toutes les communes, mais à l'avenir, sur ce budget, nous risquons d'avoir des augmentations de taxes. Jusqu'à maintenant, ce budget était bien géré mais là, avec ces augmentations importantes du Sydetom, derrière soit nous réduisons le service, soit si nous le maintenons. De toute façon, un jour où l'autre, il faudra se poser la question de savoir quoi faire par rapport à ce budget. Ce n'est pas encore le cas pour cet exercice mais c'est la question à laquelle nous devons nous interroger et répondre collectivement.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 59 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Aude VIVES et Pierre SERRA) le Budget Primitif du Budget Annexe Déchets Ordures Ménagères.

1.2.5 - Création d'autorisations de Programmes

Le Président rappelle que pour la réalisation de programmes pluriannuels, la loi autorise la Communauté de communes à créer conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, des autorisations de programmes (AP) ventilées en crédits de paiement (CP).

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise un plafond de dépenses pluriannuelles. Ces crédits sont ventilés par exercice au vu des prévisions de réalisations en crédits de paiement. Ces derniers sont réajustés en fonction de l'avancée des opérations. En cas d'évolution à la hausse ou à la baisse de l'autorisation de programme, un nouveau vote du conseil communautaire est nécessaire.

RAPPELLE qu'une opération programmée par la Communauté dépasse le cadre de l'exercice budgétaire et propose de la créer en autorisation de programme.

Sophie THIMONNIER donne lecture de la création de l'autorisation de programme suivante pour le budget annexe des déchets :

PROGRAMME	MONTANT AP	CP 2021	CP 2022
ACQUISITION EVOLUPAC	380 000	0	380 000

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 59 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Aude VIVES et Pierre SERRA).

1.2 – Budget Restauration scolaire

1.3.1 – Vote du Compte Administratif 2020

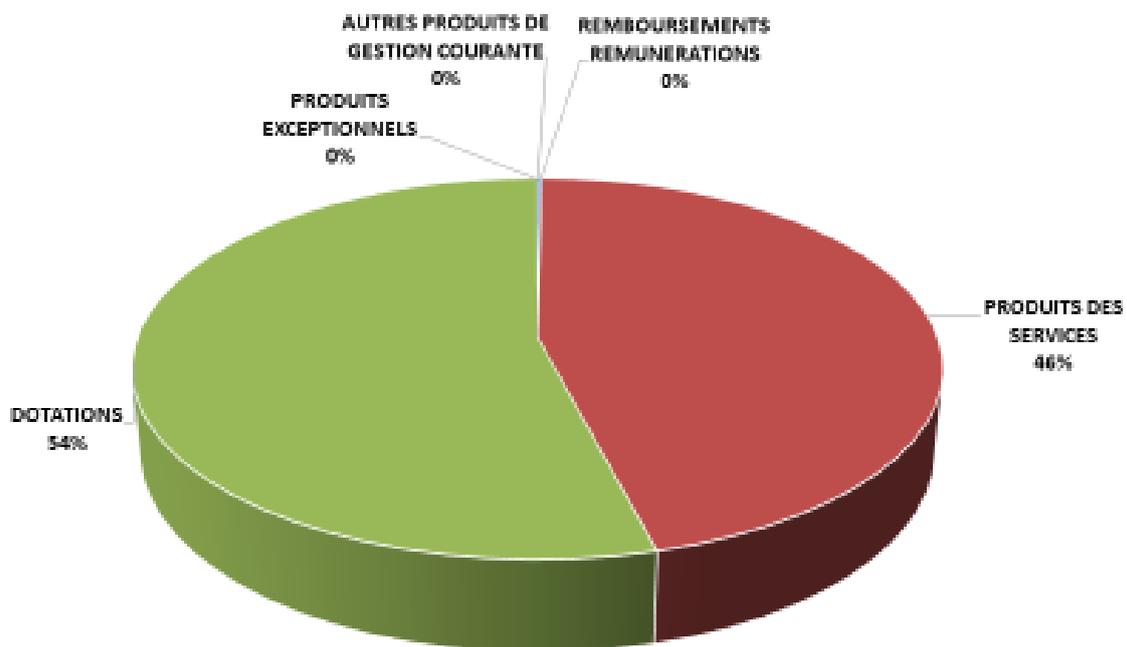
Sophie THIMONNIER présente le compte administratif 2020 du budget annexe de la Restauration Scolaire et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		3 221,66		90 551,19		93 772,85
Opérations de l'exercice	71 038,44	60 150,74	935 935,99	894 158,05	1 006 974,43	954 308,79
TOTAUX	71 038,44	63 372,40	935 935,99	984 709,24	1 006 974,43	1 048 081,64
Résultats de clôture	7 666,04			48 773,25		41 107,21
Restes à réaliser	41 107,21				41 107,21	0,00
TOTAUX CUMULES	48 773,25			48 773,25	41 107,21	41 107,21
RESULTATS DEFINITIFS						0,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVU 2020	CA 2020	Tx de réalisation
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS	500,00	1 593,59	319%
PRODUITS DES SERVICES	446 000,00	409 405,30	92%
DOTATIONS	499 562,91	483 096,87	97%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2,41	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	59,88	12%
PRODUITS FONCTIONNEMENT	946 562,91	894 158,05	94%
RESULTAT REPORTE	90 551,19		0%
PRODUITS FONCTIONNEMENT AVEC RESULTAT REPORTE	1 037 114,10	894 158,05	86%

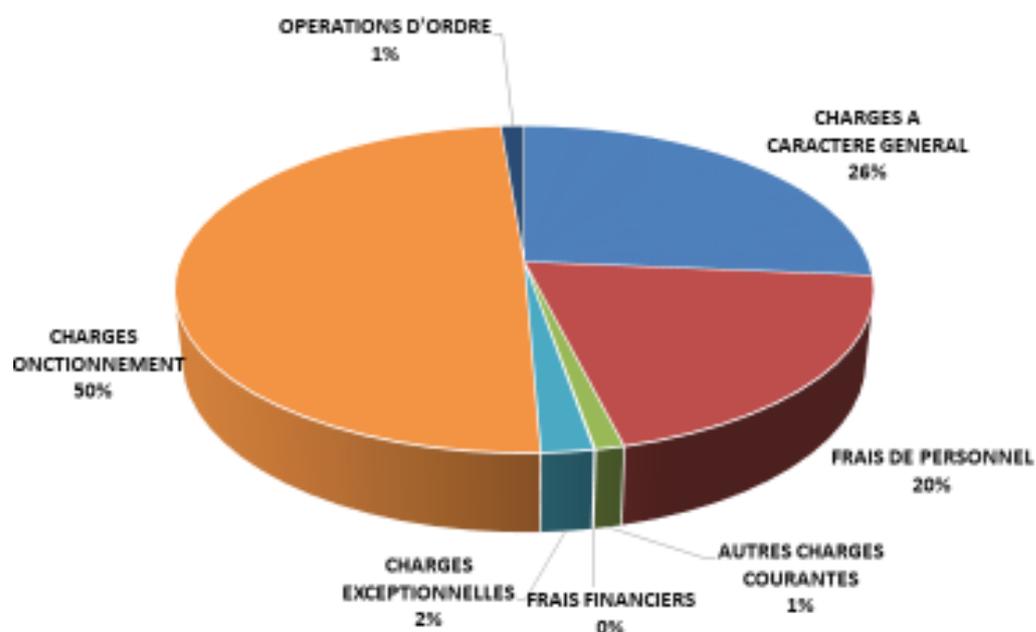
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PRODUITS DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Compte	PREVU 2020	CA 2020	Tx de réalisation
CHARGES A CARACTERE GENERAL	522 185,19	486 892,74	93%
FRAIS DE PERSONNEL	372 366,00	365 278,96	98%
AUTRES CHARGES COURANTES	21 305,00	21 200,76	100%
FRAIS FINANCIERS	900,00	875,29	97%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	43 357,91	38 269,40	88%
CHARGES FONCTIONNEMENT	960 114,10	912 517,15	95%
OPERATIONS D'ORDRE	23 560,00	23 418,84	99%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	53 440,00		0%
CHARGES FONCTIONNEMENT TOTALES	1 037 114,10	935 935,99	90%

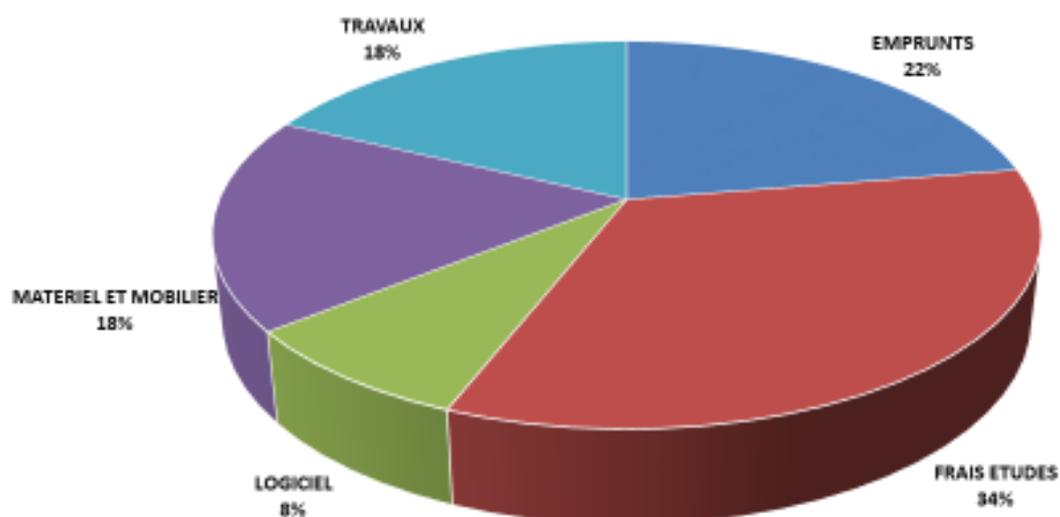
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CHARGES DE FONCTIONNEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

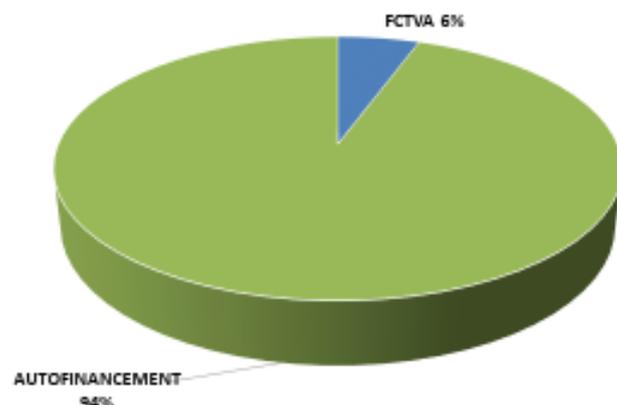
INVESTISSEMENT DEPENSES	PREVU 2020	CA 2020	RAR
EMPRUNTS	16 000,00	15 914,16	0,00
FRAIS ETUDES	23 990,00	23 834,40	0,00
LOGICIEL	11 700,00	5 880,00	5 880,00
MATERIEL ET MOBILIER	42 027,38	12 679,88	27 667,21
TRAVAUX	23 900,00	12 730,00	7 560,00
TOTAL DEPENSES	117 617,38	71 038,44	41 107,21

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES	PREVU 2020	CA 2020	RAR
EXCEDENT	3 221,66	0,00	0,00
FCTVA	4 000,00	3 336,17	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,01	0,00
AUTOFINANCEMENT	110 395,72	56 814,56	0,00
TOTAL RECETTES	117 617,38	60 150,74	0,00



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	935 935,99
TOTAL RECETTES	894 158,05
RESULTAT	-41 777,94
RESULTAT REPORTE	90 551,19
RESULTAT CUMULE	48 773,25

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	71 038,44
TOTAL RECETTES	60 150,74
RESULTAT	-10 887,70
RESULTAT REPORTE	3 221,66
RESULTAT CUMULE	-7 666,04
RESTES A REALISER DEPENSES	-41 107,21
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
SOLDE RESTES A REALISER	-41 107,21

DEFICIT A FINANCER 1068	48 773,25
--------------------------------	------------------

RESULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER	0,00
---	-------------

René DRAGUE demande s'il y a des questions et soumet au vote du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe de la Restauration Scolaire.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2020 du budget annexe de la Restauration Scolaire, par 59 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Aude VIVES et Pierre SERRA).

Le Président n'a pas pris part au vote.

1.3.2 – Vote du compte de gestion

Sophie THIMONNIER présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

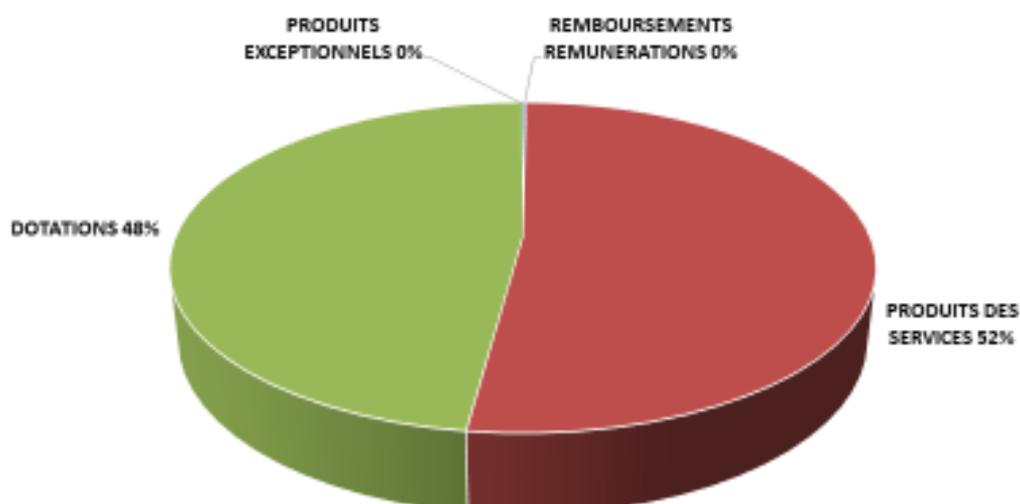
Le compte de gestion 2020 du budget annexe Restauration Scolaire dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé par 59 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Aude VIVES et Pierre SERRA).

1.3.3 – Affectation du résultat

Sophie THIMONNIER donne lecture de l'affectation du résultat vu les comptes administratifs 2019 du budget annexe Restauration Scolaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 VOTE LE 8 AVRIL 2021	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	
A <u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-41 777.94€
B <u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u> (ligne 002 du compte administratif), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 90 551.19 €
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 48 773.25 €
D <u>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2020 + RESULTAT</u>	-7 666.04 €

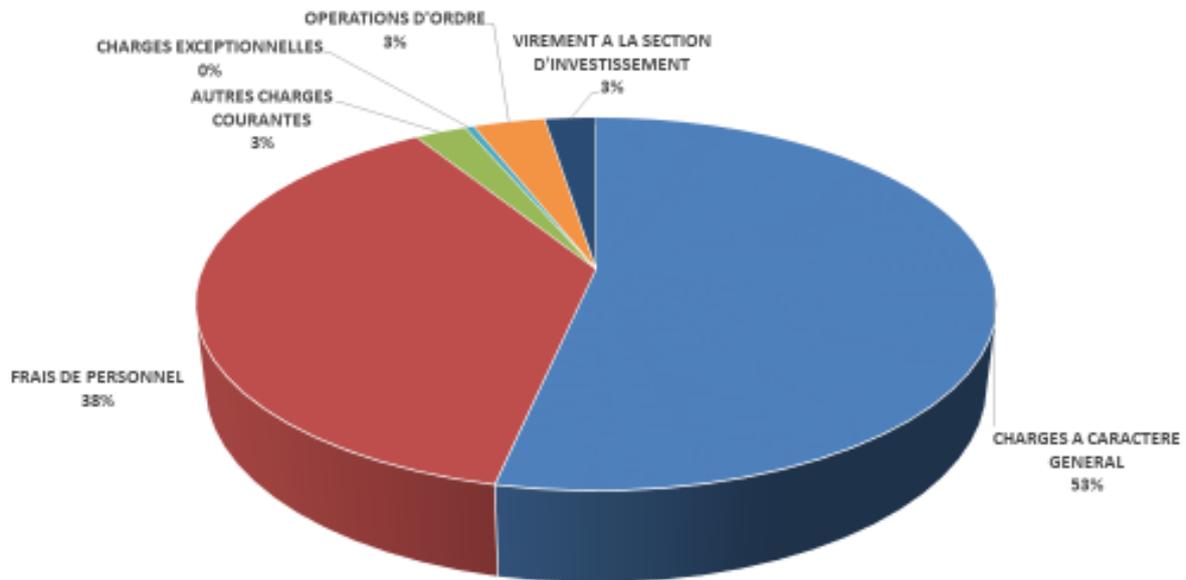
BUDGET PRIMITIF 2021



BUDGET PRIMITIF 2021

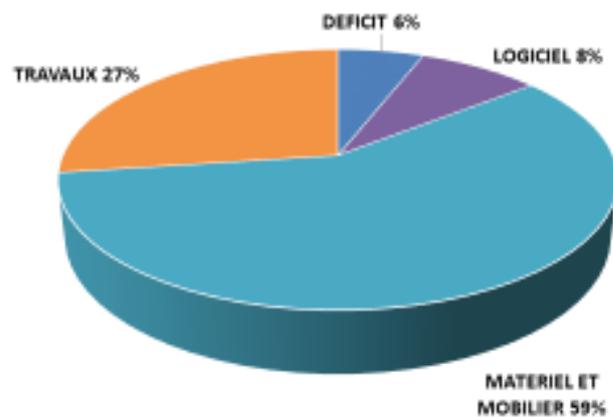
FONCTIONNEMENT DEPENSES	PREVU 2020	CA 2020	BUDGET 2021
CHARGES A CARACTERE GENERAL	522 185,19	486 892,74	611 800,00
FRAIS DE PERSONNEL	372 366,00	365 278,96	432 875,00
AUTRES CHARGES COURANTES	21 305,00	21 200,76	28 500,00
FRAIS FINANCIERS	900,00	875,29	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	43 357,91	38 269,40	5 000,00
CHARGES FONCTIONNEMENT	960 114,10	912 517,15	1 078 175,00
OPERATIONS D'ORDRE	23 560,00	23 418,84	39 700,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	53 440,00		28 415,00
CHARGES FONCTIONNEMENT TOTALES	1 037 114,10	935 935,99	1 146 290,00

BUDGET PRIMITIF 2021



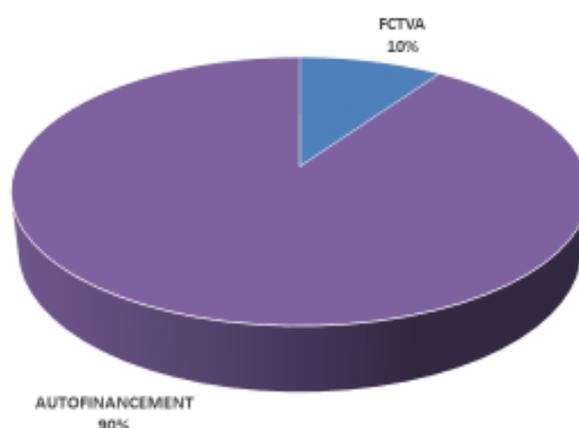
BUDGET PRIMITIF 2021

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2021	RAR 2020	TOTAL
DEFICIT	7 666,04	0,00	7 666,04
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
FRAIS ETUDES	0,00	0,00	0,00
LOGICIEL	5 000,00	5 880,00	10 880,00
MATERIEL ET MOBILIER	48 000,00	27 667,21	75 667,21
TRAVAUX	27 500,00	7 560,00	35 060,00
TOTAL DEPENSES	88 166,04	41 107,21	129 273,25



BUDGET PRIMITIF 2021

INVESTISSEMENTS RECETTES	BP 2021	RAR 2020	TOTAL
FCTVA	12 385,00	0,00	12 385,00
SUBVENTIONS	0,00	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	116 888,25	0,00	116 888,25
TOTAL RECETTES	129 273,25	0,00	129 273,25



BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRIMITIF 2021		
Section de Fonctionnement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 146 290,00	1 146 290,00
Excédent antérieur		0,00
Total Fonctionnement:	1 146 290,00	1 146 290,00
Section d'Investissement :		
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	80 500,00	129 273,25
Excédent antérieur	7 666,04	
Restes à réaliser	41 107,21	0,00
Total Investissement :	129 273,25	129 273,25
Total Budget	1 275 563,25	1 275 563,25

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte, par 59 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Aude VIVES et Pierre SERRA) le Budget Primitif du Budget Annexe Restauration Scolaire.

1.4 - Fiscalité - Vote des taux

➤ T.F (Taxe Foncière) bâtie et non bâtie et C.F.E (Cotisation Foncière des Entreprises)

Claude SIRE propose à l'assemblée, conformément aux orientations budgétaires, d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de fixer les autres taux inchangés comme suit :

- Taxe Foncière : **2 %**
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : **2,36 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **33,73 %**

Pierre SERRA demande s'il serait possible de préciser les augmentations de taux sur la taxe foncière des propriétés bâties.

Le Président rappelle que cela avait acté l'an passé, nous avons bâti notre budget sur une augmentation de 1% l'an passé. Le conseil communautaire avait voté l'augmentation 1 % l'année dernière et 1% pour cette année. Le budget est bâti sur cet engagement pris l'an passé. Il rappelle que cela a été débattu en commission des finances, en réunion des maires.

Eric MAHIEUX souhaite reparler de ce que le Maire de Los Masos a soulevé tout à l'heure concernant la hausse des taux qui telle qu'elle est présentée sur la période 2020-2024, représente, si les chiffres sont exacts, une augmentation de 18 % de hausse de l'impôts que ce soit le foncier, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce qui ramène la hausse à 3,65%, s'il ne dit pas de bêtises, ce qui représente une hausse assez conséquente en période de crise pour les ménages ne voient pas leurs revenus augmenter.

Le Président rappelle que ce sont des débats qui ont déjà eu lieu. L'engagement de l'an passé qui se met dans la bascule pour le budget de cette année, c'était donc l'engagement de 1% d'augmentation. Ensuite, effectivement, nous avons présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaire sur 2020-2025, il redit ce qui a été dit, ce sont des prévisions par rapport à tous les projets qui ont été présentés. Ces projets-là ne se feront que si nous obtenons les subventions demandées et aussi en fonction des augmentations ou pas des taux. Nous ne savons pas si en 2022, 2023 et 2024, quelles seront les orientations, la fiscalité, premier point. Deuxième point, nous allons travailler sur un pacte financier fiscal rapidement avec la commission finances et celle des maires. Nous verrons ce qu'il en ressortira car la décision ne lui appartient pas. Elle sera collective en fonction de la fiscalité, des recettes qui pourraient arriver dans les années, si nous devons ou pas augmenter les taux. C'est un sujet en projection pour les 3 années à venir. Ces opérations ne se feront que si les subventions souhaitées nous sont accordées et en fonction de la fiscalité sur les années à venir. Il faut quand même avoir une vision de ce que l'on souhaite faire. Il rappelle que les gros projets proposés, qui impactent principalement notre budget, sont des projets structurants pour notre territoire. Nous nous battons pour avoir le financement nécessaire.

Eric MAHIEUX dit que la délibération du conseil municipal de Los Masos est importante.

Le Président dit que lui le présente comme il se doit. C'est peut-être le droit et le devoir de M. Guy CASSOLY et de son conseil municipal de dire attention, si la communauté de communes fait tout cela, elle va augmenter les taxes, pénaliser les ménages et ainsi de suite. Nous sommes tous comme Monsieur Guy CASSOLY élus, maires ou adjoints, conseillers municipaux dans nos communes respectives. Nous avons tous la même préoccupation que Monsieur Guy CASSOLY sur la commune de Los Masos, il n'y a aucune raison que nous n'appliquions pas cela sur la communauté de communes. Nous avançons à pas raisonnés mais il faut se fixer des orientations et si nous souhaitons que des programmes puissent se faire, il faut les mettre sur les rails sinon nous n'avancions ni sur la définition des programmes, ni sur les demandes de subventions. Il pourrait y avoir des appels à projets qui sortent et si nous n'avons pas le dossier prêt, on regarde passer le train. Effectivement, le scénario le plus noir pourrait être celui énoncé par Monsieur Guy CASSOLY. Je me suis entretenu avec la commune de Los Masos, nous allons travailler sur le pacte financier et fiscal. Il souhaite revenir sur le gros programme qu'est la Maison Félip. Nous avons réussi à obtenir un bon financement, et il souhaite saluer et remercier Monsieur Jean CASTEX, parce que les 2.529.000 € de l'Etat ne tombent pas tous les jours. Nous avons cette propriété-là, le dossier était déjà un peu travaillé et maintenant il faut avancer. Ceci dit, il faut avancer sur ce dossier rapidement car les subventions de l'Etat ne sont pas garanties pendant dix ans. Si nous ne sommes pas relativement avancés sur les projets, là encore nous ne serons pas prêts. Nous avons cette opportunité-là, il y a des chances qu'il faut savoir saisir. Il reconnaît que ce qui est dit par Monsieur Guy CASSOLY et par son conseil municipal est vrai. Mais il y a une juste mesure à avoir, et là, nous traçons une ligne de conduite, nous verrons ce que nous pourrons faire. Pour le programme de la Maison Félip, nous allons arriver à 80 % de financement, nous allons donc nous lancer dans la réalisation de la Maison Félip. Il rappelle que si pour un autre programme, nous n'avons pas en face les financements nécessaires, le programme sera abandonné. Les élus que nous sommes, font que nous agissons en « bon père de famille » pour nos communes pour ne pas partir bille en tête sur la communauté de communes, planter la communauté de communes et pénaliser les ménages. Admettons que nous arrivions à faire, la Maison Félip, une piscine intercommunale, une école et bien peut-être que tout cela fera qu'il y aura un point d'augmentation pour les ménages. En attendant, ce sont des services qui sont là et si nous ne le faisons pas, comme pourrait le dire Monsieur Guy CASSOLY, le train passe, et l'école de Vinça va continuer à vieillir à devenir obsolète. Nous verrons en avançant ce que nous réaliserons ou pas.

Eric MAHIEUX souhaite poser une dernière question mais avant tout féliciter toutes les personnes qui ont participé au montage du dossier, bravo pour les subventions obtenues. Par contre, sur la projection qui est faite pour l'école de Vinça, il s'inquiète un petit peu. Il voit qu'il a été prévu 6.620.000 € de dépenses et que déjà, sur l'année 2021, il aurait dû être prévu seulement 120.000 €, on est déjà 10% de dépassement. Alors, faut-il s'inquiéter, est-ce que l'on risque d'avoir un dépassement de 10% sur toute l'opération ou c'est très limité ? serait-il

possible de réexpliquer pourquoi nous n'avons projeté une subvention à 80 % sur ce projet de l'école de Vinça ou sur un autre projet ?

Le Président dit que nous tendons pour obtenir le maximum de subvention sur n'importe quel projet. Les dossiers sont en cours d'instruction dans les différentes instances, il faut attendre les notifications et à ce moment-là, nous pourrons vous dire à combien s'élève le financement total de ce projet.

Eric MAHIEUX fait remarquer que sur les projections pluriannuelles nous n'avons pas 80 % sur le projet de l'école de Vinça.

Le Président dit qu'en face, il n'a pas été mis les subventions mais le coût de l'investissement et tant que nous n'avons pas les notifications, nous ne pouvons pas connaître le pourcentage de financement obtenu.

Eric MAHIEUX demande si l'on peut remettre la diapositive des recettes et dépenses pluriannuelle car peut-être que les informations qui sont communiquées par la mairie de Los Masos ne proviennent pas du même document. Dans tous les cas, il était prévu dans le tableau 80 % sur le projet de la maison Félip.

Le Président rappelle qu'il avait déjà annoncé lors de précédentes réunions pour le projet de la Maison Félip, verbalement, que nous avons des accords verbaux et que nous tendions vers 70% à 75 % de subventions.

Le Président revient sur le projet de l'école de Vinça. Nous sommes à l'étape de la projection avec les architectes afin qu'ils puissent nous remettre un projet contenant le montant prévisionnel des travaux. A partir de ces informations-là, nous pourrons déposer des dossiers de demande de subventions auprès des différentes instances qui pourraient nous aider à financer ce projet.

Eric MAHIEUX dit ne pas être là pour ne pas faire avancer, le projet, il souhaite simplement comprendre.

Le Président dit qu'à ce stade de l'avancement du projet de l'école, il lui est impossible de donner quoique ce soit comme information sur le financement. Pour la Maison Félip, il lui a été possible de donner ce genre d'information car le dossier était beaucoup plus avancé. Pour l'école, il faut encore affiner le programme, les dépenses en face. Là, nous avons une évaluation, il faut que l'on se base sur le travail et la consultation des entreprises.

Eric MAHIEUX dit qu'alors nous n'avons pas de notifications de subventions. Ce sont donc des projections.

Guy CASSOLY remercie le Président d'avoir parlé de regarder passer le train. Je n'ai jamais regardé passer le train et je l'ai toujours trouvé devant. La preuve en est que j'ai une école neuve depuis 5-6 ans maintenant pour 500.000€ avec 4 classes. Je ne fais aucune comparaison. J'ai 4 classes, une salle informatique, une salle restauration, une cuisine, je n'ai pas regardé passer le train. Par contre, je vous félicite Monsieur le Président d'avoir proposé un pacte financier et fiscal pour la communauté de communes. Je m'en réjouis vraiment. Par contre, ce que je souhaiterais, c'est que l'on fasse une étude d'impact par rapport au gros financements qui sont prévus. Je crois que ça s'exigeait comme prétexte de la Loi Notre.

Le Président dit que Monsieur Guy CASSOLY a tout fait raison et ça le sera. Il y aura une étude d'impact sur chaque dossier. Nous sommes d'accord là-dessus.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 53 voix POUR, 1 CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

➤ **Taxe GEMAPI**

Claude SIRE rappelle :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, JO du 31 décembre 2017,

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 142-18 du 21/09/2018, portant institution de la taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI) sur le territoire de la communauté de communes Conflent Canigó.

PROPOSE de fixer le montant de la taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI) sur son territoire pour l'année 2021 à 130.150,00 €.

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 53 voix POUR, 1 CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

➤ **T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**

Claude SIRE rappelle la délibération n°03-15 du 05 janvier 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a institué la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et a défini des zonages de perception de cette taxe.

PROPOSE au Conseil Communautaire de fixer les taux de T.E.O.M. pour l'année 2021 comme suit :

- ZONE 1 : Territoires des communes de Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Prades, Taurinya, Mosset. : 13.00 %
- ZONE 2 : Territoires des communes de Canaveilles, Escaro, Fontpedrouse, Jujols, Mantet, Nyer, Olette, Oreilla, Py, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Thuès entre valls, Villefranche de Conflent : 13.00 %
- ZONE 3 : Territoire de la commune de Fillols : 13.00 %
- ZONE 4 : Territoire de la commune de Nohèdes : 13.00 %
- ZONE 5 : Territoires des communes de Conat Betllans et d'Urbanya : 13.00 %
- ZONE 6 : Territoires des communes de Ria-Sirach, de Catllar et de Molitg les Bains : 13.00 %
- ZONE 7 : Territoire de la commune de Fuilla : 13.00 %
- ZONE 8 : Territoire de la commune de Casteil : 13.00 %
- Zone 9 : Territoires des communes de Corneilla de Conflent et Vernet-les bains : 13.00 %
- Zone 11 : Territoires des communes de : Vinça, Baillestavy, Espira de Conflent, Estoher, Finestret, Joch, Rigarda, Valmanya, Tarerach, Trévillach, Arboussols : 13.00 %
- Zone 12 : Territoire de la commune de Marquixanes : 13.70 %

Claude SIRE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 53 voix POUR, 1 CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

1.5 - Attribution de Subventions de Fonctionnement aux associations

Claude SIRE fait part à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le montant de subventions intercommunales versées aux différentes associations situées sur le territoire de la communauté de communes Conflent Canigó.

Le Président donne lecture à l'assemblée des propositions d'attributions de subventions, aux différentes associations.

ASSOCIATIONS	MONTANT en € Subventions 2021
Point d'Accès au Droit	1 500 €
Adelfa	1 000 €
Ecole de Musique du Conflent	31 150 €
Parents d'élèves de Corneilla de Conflent	820 €
Corneilla coopérative scolaire	400 €
Coopérative Scolaire de Fuilla	1 200 €
Association de parents d'élèves de Fuilla	200 €

Le RASED de Prades	1 000 €
ASCS de Prades (Association sportive et culturelle)	1 250 €
Coopérative Scolaire de Catllar	400 €
Coopérative scolaire OCCE66 de Fontpédrouse	2 000 €
Amicale de l'École d'Olette	100 €
Coopérative Scolaire d'Olette	490 €
Association RASED de Ria	250 €
Coopérative Scolaire de Sahorre	2 000 €
Association des parents d'élèves du RPI Serdinya	820 €
Association OCCE coopérative scolaire Serdinya	500 €
SOC-OCCE-Coop Scol de Taurinya	700 €
Amicale Laïque de Vernet les Bains	4 000 €
Association de parents d'élèves	2 500€
RASED Vernet les Bains	250 €
Association des parents d'élèves du RPI du Conflent Villefranche	820 €
TOTAL	50 850€

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2- AGRICULTURE

2.1 - Mission d'animation "Fédération Canaux"

Olivier GRAVAS rappelle que le territoire de la Communauté de Communes se caractérise par des vallées étroites qui n'offrent que peu d'espaces plats et où les zones urbaines jouxtent les terres agricoles généralement arrosables et donc les plus productives (> 5.000 ha).

DIT QUE le réseau de canaux d'irrigation, qui se concentre de fait sur ces fonds de vallées, constitue un facteur clef pour le maintien et le développement d'une agriculture susceptible d'alimenter les circuits courts. Il demeure également un facteur d'attractivité par l'arrosage des jardins des zones pavillonnaires, par les lieux de promenade et de découverte d'un patrimoine vernaculaire fort ancien qu'il offre aux visiteurs. Il participe à l'alimentation des nappes phréatiques et donc au maintien des milieux aquatiques de fonds de vallée ainsi qu'à l'alimentation des sources. Il est un élément clef de la lutte contre les incendies par son effet passif et l'alimentation en eau des moyens de lutte.

In fine ces canaux, alimentés gravitairement, sans recours aux énergies fossiles sont à préserver et à valoriser dans un contexte où les enjeux sociétaux nous amènent vers l'agro-écologie et à la limitation de la dépendance aux énergies fossiles dans la lutte contre le changement climatique.

PRECISE que les structures de gestion des canaux comptent près de 9000 propriétaires adhérents à l'une des 68 structures collectives de gestion de canaux d'irrigation. Le périmètre arrosable par les canaux du Conflent est de 5.265 hectares et leurs branches maîtresses ont une longueur cumulée de 290km. 62 de ces structures sont des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et 6 relèvent de la gestion de collectivités (communes et syndicats intercommunaux).

Ces 68 structures ont des périmètres, des recettes, des dépenses, des investissements et des types d'usages très divers. Plus de la moitié de ces structures comptent moins de 100 adhérents, la structure la plus modeste compte 6 adhérents pour 5 hectares et la plus importante 1.584 adhérents pour 499 hectares.

La situation financière de ces structures est également contrastée. A grands traits on peut différencier les canaux les plus importants qui ont su investir et conserver des ouvrages en bon état des plus petits canaux pour lesquels la disparition de l'ingénierie d'Etat (DDA) et des financements pour la petite hydraulique agricole ont été une mutation brutale dont l'état des ouvrages et la gestion des structures ont pu pâtir. Ce diagnostic est étayé par une étude (ASA info) portée par la DDTM en 2018/2019. Cette étude avait conclu à la nécessité pour tous les gestionnaires de canaux de se doter de moyens techniques et humains pour assurer l'entretien et la modernisation des réseaux.

ANNONCE que l'objectif de la mission est de fournir le temps et les méthodes d'animation nécessaires à l'émergence d'une structure fédérant les structures collectives de gestion de canaux d'arrosage.

Les objectifs d'une telle structuration sont multiples.

Les canaux d'irrigation sont nombreux dans le département mais assez atypiques à l'échelle nationale. Il devient essentiel pour les structures gérant des canaux de se fédérer pour être représentées dans les divers organismes et instances qui régissent la gestion de l'eau (comité sécheresse en Préfecture, comité barrage au Conseil Départemental, plan de gestion de la ressource en eau du Syndicat Mixte Têt Bassin Versant, futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, Groupe Eau de la Chambre d'agriculture, représentation à l'échelle nationale via ASA de France...).

Globalement la situation administrative des structures de gestion des canaux présente des faiblesses. Beaucoup de périmètres ne sont pas à jour et le taux d'impayés de certaines structures est important. De même la question de la pérennité des solutions de secrétariat se pose avec des secrétaires d'ASA partant à la retraite dans quelques mois et des solutions de secrétariat souvent très dépendantes de la mise à disposition d'agents communaux. Par conséquent un des objectifs majeur de la fédération est de poser les fondements d'une mutualisation de moyens (secrétariat, postes de gardes vannes mais également études et investissements).

FAIT PART que l'enjeu commun des structures collectives de gestion des canaux est de s'adapter dans la durée au passage d'un mode de fonctionnement qui dépendait très largement de l'accompagnement technique et financier de l'Etat à un mode de

fonctionnement plus indépendant techniquement, administrativement et financièrement. Une telle indépendance rend nécessaire la mutualisation de moyens et d'investissement. Dans ce contexte la création d'une structure fédérant les canaux constituera le cadre d'action permettant d'assumer cette adaptation.

Enfin, aujourd'hui les canaux ayant des projets d'envergure partent en ordres dispersés, et de fait, échouent souvent dans leurs démarches. Aujourd'hui chaque structure gestionnaire de canal dans le Conflent fonctionne indépendamment et sans lien, voire même sans connaître l'existence des 67 autres structures. Pour donner corps à ces projets, les monter de manière professionnelle et les accompagner de la nécessaire bienveillance de la part de l'administration et des multiples acteurs de l'eau et du territoire il est nécessaire de les porter à l'échelle du territoire, en un projet commun aux 68 structures du Conflent et dans le cadre d'une structure fédératrice.

PROPOSE au Conseil de confier cette mission d'animation à la Chambre d'Agriculture pour un montant de 19.562 € H.T. maximum.

Aude VIVES aurait une question sur l'articulation entre la communauté de communes et ces agents qui sont du secteur privé. Est-ce que la communauté de communes se dirige vers une reprise de cette fédération une fois qu'elle sera constituée ? Est-ce que c'est une compétence que la communauté de communes voudrait prendre, en garantissant ce service de l'eau car cette idée de fédération est une très bonne idée vu le nombre de structure qu'il y a ? Quelle est l'implication de la communauté de communes à court, moyen ou long terme dans cette fédération ? Y-a-t-il une volonté de prendre à terme cette compétence ?

Olivier GRAVAS dit que la volonté de la communauté de communes, c'est de mener à bien cette étude, et de fédérer les ASA. Il rappelle que c'est une aide à la structuration.

Bernard LAMBERT dit qu'il y a un problème sur le Canal de Bohère, il fuit, il y a beaucoup de travaux de résistance à faire et il y a de moins en moins d'eau ce qui peut générer des conflits. Donc les gens qui payent la redevance, vous dirons, on est concerné, on ne payera plus. Nous sommes au pied du mur. Nous, tous élus, sommes confrontés à ce problème, c'est une bonne idée au niveau de l'intercommunalité, l'intercommunalité est un facilitateur. En fait, il faut que cette annonce fédère, offre une plateforme où il puisse y avoir une qualité d'annonce sur le plan juridique, maîtrise d'œuvre, recherche de financements, voire conseils multiples afin que les moyens de l'ensemble des structures soient mutualisés. Il répète que l'intercommunalité est un facilitateur. Ce sera les présidents qui décideront du contour de sa mission et jusqu'où elle pourra aller. L'intercommunalité intervient au titre de l'économie, dans les communes de l'agriculture, et l'agriculture, l'essentiel, c'est sur les terres arrosables. On fait tout pour sauver les terres arrosables. Souvenez-vous dans le PLUI nous avons protégé ces terres en les déclassant pour les remettre en zone Agricole pour ne pas les voir partir en fumée. Notre mission est de faire en sorte que cette agriculture se maintient et que l'irrigation perdure.

Le Président dit que tout l'intérêt est que ces structures perdurent car ces canaux qui servent à l'arrosage pour les agriculteurs. Mais pour certains canaux, au bout il n'y a plus trop

d'agriculteurs mais il faut les maintenir sinon les terres ne seront plus à l'arrosage et derrière nous n'aurons jamais plus d'agriculteurs pour reprendre le flambeau. Mais il y a aussi la particularité de ces ASA si elles se cassent la binette, derrière, il n'y a plus personne. Soit ce sont les communes qui reprennent les canaux à leurs charges, soit les canaux tombent en désuétude et disparaissent au fil du temps. Il précise que la communauté de communes n'a pas vocation à reprendre ces canaux d'arrosage. Comme l'a dit précédemment Bernard LAMBERT, la communauté de communes est là en tant que facilitateur. Le seul canal sur lequel est allé la communauté de communes c'est le canal de Bohère qui est un canal structurant sur le Conflent. La communauté de communes s'engage financièrement chaque année, à une participation de 21.000 € pour une période de 30 ans qui correspond au tableau de remboursement de l'emprunt qui a dû être fait pour réaliser les gros travaux du canal de Bohère. Pour les autres canaux, sur cette opération-là en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, effectivement, c'est être facilitateur. Permettre à ces ASA, pas toutes, mais pour certaines où il y aurait des problèmes de gestion administratives ou autres, de leur permettre de se fédérer, de se renforcer pour pouvoir continuer dans un avenir à exercer leur rôle au niveau des canaux.

Chantal CALVET dit que pour le canal de Fontpédrouse, il n'y a plus d'ASA, il n'y a pas d'agriculteurs, elle demande qu'est-ce qu'elle a gagné là-dedans ? Qu'est-ce qui se passe ? Il n'y a pas de recettes. C'est la commune qui l'entretien, c'est moi qui suis allée le mettre en eau. Qu'est-ce que cela va rapporter ? Est-ce que vous avez pensé aux canaux qui sont comme le mien, qui ne sont pas terribles, qui sont un risque pour la route nationale comme celui de Canaveilles ? elle voudrait savoir si c'est uniquement axé sur l'aspect agriculture ? Est-ce qu'il est possible d'envisager une valorisation de ces canaux par l'hydroélectricité ?

Bernard LAMBERT rappelle qu'on a parlé d'agriculture mais il n'y a pas que cela. Sur le canal de Canaveilles vous avez une démarche en terme d'électricité. Au niveau de la fédération, on aborde ce sujet là mais il n'y a pas que l'agriculture.

Marie-Edith PERAL dit que c'est une très belle initiative car ces canaux font partie de notre patrimoine. Elle aimerait connaître la durée de cette mission et si elle sera reconduite.

Olivier GRAVAS dit que l'étude se déroule sur toute l'année, la finalité de cette mission est d'arriver à la création de la fédération après nous verrons. Nous verrons qu'elle est la demande de cette fédération, comment ils vont s'articuler, travailler ensemble.

Le Président dit qu'on verra en avançant et que ce qu'a souligné notre collègue, Chantal CALVET, est important. Là en l'occurrence c'est la mairie, qui ont le même usage que certains des canaux là où il y a des ASA mais qui du coup sortirait du radar de cette fédération et en fonction des opérations qui seront programmées et des financements qui pourraient en découler, ce serait dommage que les canaux qui sont toujours en activité mais pour lesquels il n'y a plus d'ASA, sortent de ces radars. Il faudra le regarder, ensuite dire que lorsque des canaux sont en déshérence, où il n'y a plus d'ASA, il y a quand même une possibilité de

concertation avec les riverains arrosant, de monter une ASL, association syndicale libre. Ça n'a pas les mêmes statuts qu'une ASA. Il faudrait peut-être tenir compte dans cette étude des ASL, il faut les inclure dans le dispositif.

Guy CASSOLY souhaiterait remercier le Président de la Commission Agriculture parce qu'il a parlé de recharger les nappes phréatiques. Je suis ravi d'entendre cela car j'ai siégé pendant 17 ans à l'Agence de l'Eau et elle estimait que c'était une perte. Et donc je le félicite de penser comme cela. Et je le félicite aussi si on peut tous se regrouper parce que le canal de Bohère, c'est un syndicat intercommunal, ce n'est pas une ASA. Il fait 49 kilomètres de long, et c'est vrai que pendant des années, il n'y a rien qui a été fait dessus.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

2.2 - Candidature Programme National de l'Alimentation

Olivier GRAVAS expose que la Communauté de communes s'est engagée depuis quelques années dans un programme visant à rapprocher l'offre et la consommation de produits agricoles locaux de qualité et la demande dans les restaurants scolaires. L'étude d'approvisionnement des cantines scolaires, financée sur des fonds européens, régionaux et du département (Terra Rural), a permis de mettre en évidence la volonté des producteurs et des équipes des cantines scolaires de proposer aux enfants des produits locaux et de qualité ; les principaux facteurs de réussite ont été identifiés.

PRECISE que cette étude a été envisagée comme un préalable à la reconnaissance officielle PAT (Programme Alimentaire Territorial) du territoire. Élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, les PAT répondent, d'après la loi, à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné. Il doit répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêt dimensions (économique, environnementale et sociale).

PRECISE que la seconde étape indispensable pour passer de l'action actuelle d'approvisionnement des cantines scolaires à la reconnaissance PAT consiste à ouvrir davantage la question de l'alimentation et envisager des actions dans les trois dimensions précitées. Cette seconde étape nécessite de l'ingénierie afin de mener les consultations et coordinations nécessaires entre des acteurs multiples. L'appel à projet PNA 2021 (Programme National pour l'Alimentation) permet aux territoires retenus de bénéficier d'une subvention pour financer l'animation territoriale (poste de chargé de mission, études et communication) sur une durée maximale de 36 mois.

PRECISE que la candidature de la communauté de communes à cet appel à projet, ayant reçu l'avis favorable de la commission agricole le 22 mars 2021, permettra de définir et mettre en œuvre le programme d'actions dont les principaux axes sont indiqués ci-après et d'obtenir la reconnaissance PAT.

Les axes de ce programme d'actions sont les suivants :

AXE AGRICOLE : renforcer l'écosystème local des productions vivrières locales de qualité en consolidant les démarches d'animation foncière et en améliorant le fonctionnement des canaux d'irrigation

AXE AGROÉCOLOGIQUE : structurer le territoire en renforçant les démarches d'installation d'exploitants agricoles engagés dans des démarches agroécologiques et en renforçant les débouchés des produits locaux de qualité.

AXE RESTAURATION COLLECTIVE : investir dans une plus grande justice alimentaire en développant l'approvisionnement local de qualité et en sécurisant la qualité nutritionnelle de la restauration collective.

AXE SENSIBILISATION ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : mettre en œuvre des actions vertueuses en sensibilisant les convives aux enjeux d'une alimentation de qualité en en mettant en œuvre des actions et réflexes de réduction des déchets.

AXE PRECARITÉ ET SANTÉ : identifier la réalité sociale de la précarité alimentaire en identifiant les paramètres des situations à risques et en soutenant et accompagnant les actions locales.

PRECISE que le budget de cette action a été estimé à 155.000 € sur 3 ans dont 70.000 € de subventions PNA et 16.000 € de financement Leader.

EXPLIQUE que ce budget permettra de disposer d'un-e animateur-riche PAT pendant 3 ans, en charge de rédiger le programme d'actions définitif PAT, demander la reconnaissance PAT, coordonner les actions des différents acteurs locaux et animer la gouvernance territoriale (via un comité de pilotage).

PROPOSE au Conseil de l'autoriser à candidater à l'appel à projet national PNA 2021 incluant une demande de reconnaissance PAT et de demander les subventions indiquées ci-dessus.

Olivier GRAVAS précise que l'autofinancement s'élèverait à 23.000 €/an.

Jean-Luc BLAISE dit que le PNR apportera son soutien.

Olivier GRAVAS précise aussi que ce projet se fera en partenariat avec d'autres structures et notamment d'autres PAT. C'est un projet qui se fait dans la transversalité à l'échelle de ce territoire mais aussi qui va rayonner au-delà.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 60 voix POUR et 1 ABSTENTION (Chantal CALVET).

3- CULTURE

3.1 - Pays d'Arts et d'Histoire

Anne-Marie CANAL rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a conduit une réflexion accompagnée par une consultante pour élaborer un Schéma de Développement Culturel et Patrimonial Intercommunal.

Nadine ROMIEU donne lecture du dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

Méthodologie :

- **Accompagnement, pour l'élaboration du dossier de candidature, par la consultante chargée de la rédaction du schéma**
- **Création d'un comité technique composé des partenaires et acteurs majeurs du territoire : sollicité pour la phase de réflexion sur la structuration d'un PAH et la production de contenus du dossier de candidature**
- **Concertation des acteurs majeurs et des partenaires du territoire lors de la phase de réalisation du schéma culturel et patrimonial et de manière ponctuelle selon les sujets abordés**
- **Création d'une cellule technique interne à la CCCC pour coordination et suivi de la candidature**

Procédure :

Candidature en 3 étapes

- **Étape 1 : fiche de candidature transmise à la DRAC début juillet 2020 :** présentation du périmètre et de la motivation de la candidature.
- **Étape 2 : fiche 2 – transmise le 16 février 2021** - il s'agit d'un résumé présentant le territoire, les acteurs et projets majeurs tels que la Maison Felip et le CIAP.
- **Étape 3 : dossier de candidature complet**, présentant le territoire, les acteurs majeurs, le futur CIAP, la gouvernance, un plan d'actions et un budget prévisionnel.
 - ⇒ Envoi prévu semaine du 15 avril.

Analyse du dossier de candidature en CRPA : date non définie à ce jour, probablement en juillet, au plus tard en septembre.

Présentation du territoire :

➡ **La communauté de Communes, ses compétences en matière de culture et de patrimoine**

"Actions culturelles et patrimoniales issues du Schéma de développement culturel et patrimonial , en partenariat avec les acteurs institutionnels du territoire".

Présentation des équipements et des acteurs

➡ **La stratégie touristique**

- Depuis 2016 un OTI de 1ère catégorie avec un engagement fort de qualité
- Missions d'accueil numérique et physique,
- Organisation et de déploiement de la destination Canigó aux cotés du SMCGS
- Structurer et qualifier l'offre touristique, assurer la promotion du territoire, former les acteurs
- Commercialisation de produits touristiques

Les objectifs fixés

- Renforcer l'identité et l'attractivité du territoire
- Proposer une offre culturelle aux habitants et au jeune public toute l'année : initiation à la connaissance, à la transmission du patrimoine et aux pratiques artistiques
- Soutenir la présence artistique et favoriser la communication entre les porteurs de projets

Un contexte et des outils déjà en place

- **PAH Vallée de la Têt** : dissout fin 2019. Pas de nouvelle création mais un renouvellement en le déployant sur le périmètre de la CCCC
- **De grands labels** : PNR, Grand Site de France, Grand site Occitanie, Site UNESCO, PNR, Site natura 2000, Réserves naturelles.
- **Plan paysage (SMCGS)**
- **PLUI** : Vision prospective de notre territoire et de son développement. Outil de protection (patrimoine vernaculaire)
- **Inventaire du Patrimoine (Région)**
- **Inventaire du fonds Pau Casals et Annie de Pous**
- **Gestion du plan de sauvegarde UNESCO (CCCC)**
- **Valorisation de la Pinouse (CGS)**
- **Actions de restauration du patrimoine religieux (CD66)**

Présentation Historique

De la Préhistoire à l'époque romaine

Paléolithique : nouvelles industries lithiques, taille du silex

Néolithique : sédentarisation, nouvelles pratiques funéraires, monuments mégalithiques. Cavités naturelles parfois perchées servent d'abris, on y trouve de nombreux vestiges

Epoque Romaine : du II^{ème} au VI^{ème} siècle les Romains exploitent le minerai de fer. De nombreux villages ont leur origine à l'emplacement de ces sites. De nombreux toponymes Romains.

Le Conflent au Moyen Âge

Naissance de **Guifred el pelut**, à partir du IX^{ème} siècle apparition des premières **abbayes bénédictines**, de nombreux édifices Romains. De nombreux châteaux, tours de guet, constructions protégeant les villages (les celleres).....

Les tensions politiques des XVI^e et XVIII^e siècles

Architecture militaire, **Villefranche-de-Conflent et le fort Liberia**

Renouveau économique et culturel du XIX^e siècle au début du XX^e siècle

Les patrimoines :

Patrimoine naturel

Géologie

Paysages

Biodiversité

Patrimoine religieux

L'âge d'or Baroque

Patrimoine religieux

Un foyer artistique Roman

Patrimoine industriel

Patrimoine militaire

Patrimoine thermal

Patrimoine vernaculaire

Patrimoine immatériel

Histoire d'un peuple, d'une langue, d'une identité commune : la Catalanité

L'âge d'or et le déclin d'une langue (15ème et 16ème siècle)
Un regain contemporain, création de la Bressola
L'Universitat Catalana d'Estiu (université populaire en Catalan créée en 1968)
La Senyera
Le Canigó site sacré et légendaire (Pierre II et le dragon)

Les personnages célèbres

Jacint Verdaguer
Pau Casals
Pompeu Fabra
Gustave Violet
Martin Vives François Branger...

Les traditions dans les villages

Les Goigs, la troubada

Les acteurs du territoire

- Les services patrimoine de Prades et de Villefranche-de-Conflent
- La fondation du prieuré de Marcevol
- Les associations de valorisation du patrimoine
- Le PNR des Pyrénées catalanes et le Syndicat Mixte Canigó Grand Site
- Les réserves naturelles

Des évènements culturels majeurs

- Festival Pau Casals
- Festival de cinéma, Ciné-Rencontres
- Journées Romanes

.....

Roger PAILLES remercie les intervenants pour ces explications. Rappelle que c'est un territoire d'excellence et il lui faut un label d'excellence. Cela résume bien la problématique du Pays d'Art et d'Histoire. Pour avoir travaillé pendant 20 ans au sein d'un Pays d'Art et d'Histoire, il dit que c'est une excellente opération, une excellente décision pour le territoire, c'est bien que cela ait pu se développer au sein de notre EPCI. Donc ça, c'est un premier point. Là où il voudrait insister plus, on sent qu'il y a une volonté du service de l'Etat au travers de la DRAC, du Ministère de la Culture, d'appuyer cette démarche et c'est une excellente chose pour le territoire. Après il faut faire attention que les décisions n'échappent pas aux élus et quelque part on est, souvent, les interlocuteurs qui ont de très belles idées mais il faut qu'en pratique cela puisse se mettre en place et s'articuler sur le territoire. Tant est si bien que l'on sait, les recettes que génèrent ces démarches, sont mignonnettes. Elles se traduisent par un apport de population qui injectent dans des communes et on ne le voit pas directement retomber. On voit les coûts des salaires que l'on doit payer mais on ne voit pas ce qui vient. ||

faut également prendre en compte les recettes et les retombées induites. Il faut veiller, un, à ce que ce ne soit pas une usine à gaz, que vous ayez toujours la main parce que les élus, c'est l'émanation de population. Et les populations, c'est bien de les intégrer dans cette démarche, pour qu'elles soutiennent cette démarche. C'est important car il y a un palier de transmission. Le patrimoine quelque part, on le transmet, on le protège pendant notre mission à nous, d' élu, et ensuite on essaye de le transmettre aux générations futures. Cela ne peut se faire qu'avec le soutien des populations. Ce sont les deux choses importantes qu'il souhaitait dire, mais il pense que cela a bien été intégré.

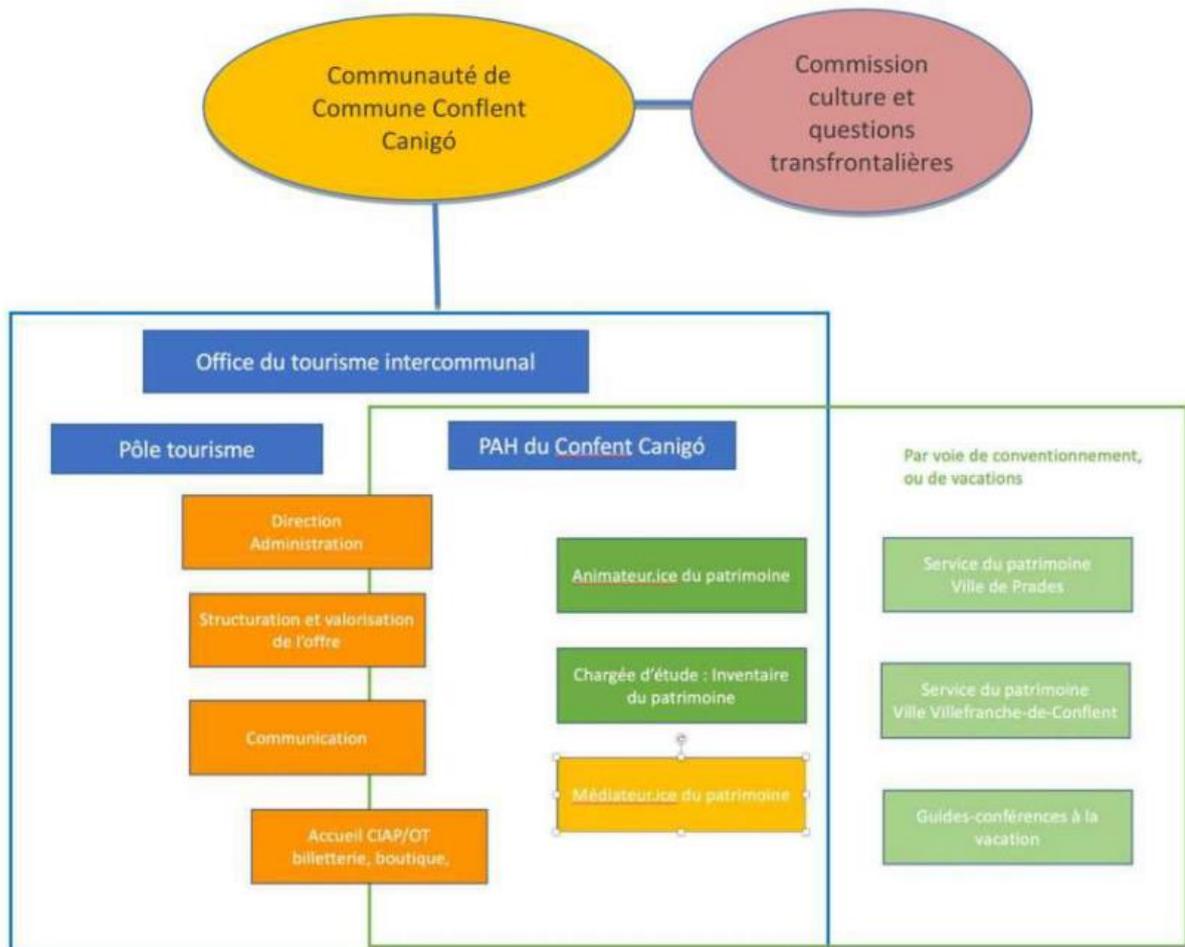
Nadine ROMIEU donne lecture de la gouvernance et du management.

Une organisation mutualisée entre l'Office de tourisme intercommunal et le PAH pour une meilleure efficacité humaine et financière

- ⇒ L'OTI et le PAH se déploient sur un même territoire
- ⇒ La stratégie touristique de la destination Conflent Canigó repose sur son patrimoine naturel, matériel et immatériel.
- ⇒ Opportunité d'un lieu commun avec la Maison Félip
- ⇒ Equipe de l'OTI performante sur des thématiques communes aux 2 structures

Nécessité de modifier les statuts de l'OTI

- Aujourd'hui administré par un CA, un bureau avec 1 Président et 2 Vice-Présidents, 1 AG
- ⇒ Nécessité de créer une 3ème Vice-Présidence en charge du PAH



Les comités consultatifs associés

Le comité technique

Il sera force de proposition et de contribution pour les programmations annuelles

- L' élu de l'OTI en charge du PAH
- L' élue de la Culture de la ville de Prades
- La Vice-Présidente à la culture de la CCCC
- Le Directeur de la CCCC
- La Directrice de l'OTI
- L'animateur.rice du patrimoine
- Un.e représentant.e du Syndica Mixte Canigó grand site
- Un.e représentant.e du Parc naturel régional
- Un.e représentant.e de l'équipe des guides conférenciers
- La responsable de l'inventaire du patrimoine
- Le/La responsable de la médiation du PAH
- Les 2 responsables du patrimoine de Prades et Villefranche-de-Conflent
- Des représentants de sites patrimoniaux remarquables
- Le Festival Pau Casals
- Les Ciné-rencontres
- ...

Le comité scientifique : caution scientifique des actions du PAH

Des conventions de partenariat à mettre en place

- **Villefranche-de-Conflent** pour le plan de sauvegarde et de valorisation du patrimoine UNESCO
- **La ville de Prades** pour la médiation et la valorisation de son patrimoine
- **La Région Occitanie** pour la poursuite de l'inventaire et le service Grand Site Occitanie
- **Le Département des Pyrénées-Orientales** : partenariat scientifique, services patrimoniaux, catalanité, archives, archéologie, centre de conservation et restauration du patrimoine
- **Université de Perpignan Via Domitia**
- **PNR de Pyrénées catalanes**
- **Syndicat Mixte Canigó Grand Site**
- **L'université Catalane d'Estiu**
- **Les grands site patrimoniaux**
- **Le Festival Pau Casals et les Ciné rencontres**

La Maison Felip : un lieu partagé

Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la rénovation de la Maison Felip à Prades | Finalisation de la programmation

Le 26 août 2020 | 8

Premières orientation du plan d'actions

Pilotage et administration

Action n° 1 : le recrutement de l'animateur.ice du patrimoine

- ⇒ Recrutement possible uniquement après labellisation. Recrutement nécessaire d'un chargé de mission, dès septembre, pour suivi des dossiers PAH & Maison Felip.
- ⇒ Le poste de responsable de l'Inventaire rejoindra le pôle PAH (CDD prenant fin en 2022).
- ⇒ Le poste de chargé.e de médiation sera créé à compter de 2023
 - Chargé de mission : septembre-décembre 2021 : 13 500€
 - Animateur : masse salariale 40 000€ à partir de 2022
 - Médiation : masse salariale 30 000€ à partir de 2023

Action n° 2 : formation d'une équipe de guides-conférenciers

Budget 3 000€/an

Action n° 3 : convention à établir entre le PAH et Prades & Villefranche-de-Conflent

Les deux communes de Prades et de Villefranche-de-Conflent sont les seules communes de l'intercommunalité à disposer d'agents en charge du patrimoine : valorisation et médiation.

- ⇒ Les actions vis-à-vis de la population du bassin patrimonial seront prises en charge par le PAH
- ⇒ L'OTI sera en charge de la promotion et commercialisation de l'offre construite

Action n° 4 : mise en place des comités technique et scientifique

Ils seront réunis dès l'année 2021 pour

- accompagner la mise en place du projet du CIAP dans la maison des patrimoines
- engager la programmation de l'année 2022.

Action n° 5 : demande et suivi de subventions (état, région, département, ...) et recherche de mécénat

L'animateur aura en charge les dossiers de demandes de subventions courantes : il sera en charge du montage de dossier pour des projets spécifiques pour lesquels il recherchera, le cas échéant, du mécénat d'entreprise (exemple : financement de la réalisation du parcours sonore "Sur les pas de Pablo Casals").

Action n°6 : poursuite de l'inventaire du patrimoine de la communauté de communes

L'Inventaire général du patrimoine culturel et la Communauté de communes Conflent Canigó ont signé une convention pour trois ans (2019-2022), portant sur la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine

⇒ Au 1^{er} février 2021, dix-huit communes ont été inventoriées.

Action n°7 : inventaire et conservation du fonds Pau Casals et Anny de Pous

Les archives départementales ainsi que les services de la Drac ont procédé à la visite de ces fonds et ont préconisé la mise en œuvre d'un plan de travail :

classement des fonds pour les sécuriser sur un outil de type Excel,
créer une arborescence en fonction de la typologie des documents,
Tri physique des documents,

Mise en boîte et conditionnement, Numérisation,

Mise en place d'un logiciel de gestion des fonds de type GED par exemple

⇒ Travail en cours d'organisation : audit externe

Action n° 8 : assistance à la conduite du projet de valorisation global Unesco en lien avec la communauté de communes

- Sur l'ensemble du Réseau des sites majeurs de Vauban : réaffirmer l'implication et l'engagement de Villefranche-de-Conflent au sein du Réseau
- Créer une gouvernance locale qui assure la pérennité du site de Villefranche-de-Conflent.
- Préserver la valeur universelle exceptionnelle du site : travaux d'infrastructures, de restauration des remparts de la cité et du Fort Libéria ainsi que requalification des abords, travaux d'aménagement et d'embellissement du centre-bourg.
- Structurer durablement un projet de valorisation de Villefranche-de-Conflent (à l'échelle du site) : amélioration de la dynamique touristique et culturelle, renforcement du tissu socioéconomique au cœur du village.
- Faire émerger l'axe Villefranche-de-Conflent / Mont-Louis en synergie avec le Train Jaune, véritable trait d'union entre les deux sites Unesco.

Action n° 9 : assistance technique aux porteurs de projet en matière de valorisation du patrimoine : communes, associations, collectifs...

Les services du PAH auront pour mission d'apporter une première expertise et un soutien technique ponctuel aux projets touchant au patrimoine.

Important : le PAH sera une cellule d'ingénierie pour les communes.

La maison des patrimoines et le Centre d'interprétation du patrimoine (CIAP)

Action n° 10 : suivi de la conception et de la mise en œuvre du CIAP dans la maison des patrimoines

- ⇒ Créer un pôle d'animation et d'attractivité au cœur de la ville-centre
- ⇒ Affirmer la vocation de la maison Felip en tant que lieu d'hospitalité et de renvoi vers l'ensemble des communes
- ⇒ Honorer la personnalité de Pablo Casals
- ⇒ Accueillir dans les bureaux les équipes du PAH et du festival Pablo Casals

Moyens humains pour le suivi de la mise en œuvre du CIAP : recrutement d'un CDD (septembre 2021) et ensuite prise en main du dossier par l'animateur.ice du patrimoine - *Budget : 13 500€*

Structuration de l'offre

Service éducatif

Action n°11 : convention de partenariat avec l'Education nationale

Il s'agit de mettre en place un partenariat avec l'Education nationale, **dédié aux écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycée du territoire, pour garantir l'intégration au sein des programmes scolaires d'un programme d'animations/ actions portant sur la découverte et la valorisation de l'architecture et du patrimoine local** : visites découvertes, ateliers, interventions en classe.

Action n°12 : création d'une offre éducative pendant le temps scolaire

L'objectif est de proposer un **programme d'actions dédiés aux jeunes enfants (4-12 ans) ainsi qu'aux collégiens et lycéens (en prenant particulièrement appui sur la spécialité Histoire de l'art du Lycée de Prades) pour les amener à découvrir le patrimoine du territoire en les rendant acteurs de leur découverte**. Des programmes adaptés seront mis en place pour les collégiens et lycéens. Ces ateliers pédagogiques seraient animés soit par l'animateur.ice du patrimoine, un enseignant, des professionnels et/ou une guide conférencière agréée.

⇒ *Budget : 3000€/an*

Action n° 13 : création de premiers outils pédagogiques

La transmission des patrimoines auprès des publics sera facilitée par des **outils de médiation et d'interprétation** : publications du PAH, outils pédagogiques utilisés lors des visites guidées et ateliers découverte, maquettes à construire, jeux de piste (ou parcours à énigme), le site Internet et, à moyen terme, l'aménagement du CIAP

Action n° 14 : partenariats à engager avec les écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycée du territoire

Les partenariats avec les écoles, collèges et lycée du territoire devront être créés dès 2022 et renforcés au fil des années, **la sensibilisation du jeune public étant une priorité**. La concertation du personnel de l'Education nationale sera l'une des clés de la réussite de ce partenariat.

Jeune public

Action n° 15 : création d'une offre éducative hors temps scolaire

La sensibilisation du jeune public est une priorité. Il s'agit comme l'action n°12 de proposer un programme d'actions dédiés aux jeunes enfants (4-12 ans) et aux adolescents pour les amener à découvrir le patrimoine du territoire en les rendant acteurs de leur découverte, en dehors de l'école. Cette découverte intégrera une dimension ludique pour permettre aux enfants et adolescents d'apprendre tout en s'amusant.

Structuration de l'offre

Grand public : individuels et groupes

Action n° 16 : Développement d'une programmation annuelle de visites et d'animations

Cette programmation intégrera des visites, assurées par des guides conférencier, des découvertes thématiques combinant balades et randonnées, des parcours à énigmes, des conférences et rencontres, des expositions, des rendez-vous inédits, tout en intégrant des événements nationaux (JEMA, Journées Européennes du Patrimoine) et locaux.

⇒ Budget : 3000€ an 1 & 6 000€ an 2 & 10 000€ an 3 + 5 000€ de vacation de guides conférenciers an 1 passant à 7 000€ an 2 & 10 000€ an 3

Action n°17 : Animations dédiées à la population locale via le réseau des ambassadeurs

Des actions seront spécifiquement déployées pour sensibiliser les habitants à leur territoire. L'implication des habitants constitue un enjeu essentiel. L'appropriation des patrimoines se réalisera tout au long de l'année grâce à des rencontres inter-sites, des rendez-vous du terroir et de l'artisanat, des dégustations de produits du terroir.

⇒ Budget : OTI (action carte Ambassadeurs)

Action n° 18 : Conception du parcours sonore : sur les pas de Pablo Casals en Conflent

Il s'agit de la réalisation d'un parcours sonore dédié à Pablo Casals qui relie les sites marquants de son séjour en Conflent afin de sensibiliser le public à la personnalité hors normes de cet artiste engagé.

Cette action répond au besoin de diversification des outils de connaissance de la personnalité de Pablo Casals.

⇒ Budget : 10 000€ an 1 & 1 000€/an n+1

Action n°19 : proposition de journées et séjours groupes

En collaboration étroite avec l'OTI, l'animateur.ice du patrimoine proposera aux groupes un choix de visites guidées, de programmes de découverte et d'excursions adaptés à tous les publics, accessibles sur réservation. En outre, l'office de tourisme assurera le rôle d'agence réceptive pour réaliser des séjours sur mesure, incluant la découverte du patrimoine, l'hébergement et la restauration, Les accompagnements et visites seront assurés par des guides-conférenciers agréés avec la possibilité de visites en langues étrangères.

Communication et publications

Action n°20 : développement du site internet PAH

Un site dédié au PAH présentera des contenus exhaustifs sur les patrimoines du territoire, les contenus de l'inventaire du patrimoine. Il sera intégré au site de la destination www.tourisme-canigou.com qui conservera des informations plus synthétiques sur la présentation des patrimoines nécessaire aux visiteurs, tout en les orientant vers des contenus plus développés et scientifiques du PAH.

⇒ Budget OTI

Action n°21 : développement des premiers outils papier : brochure, monographies, éditions ...

Conformément à la convention signée avec le ministère de la Culture, les supports de communication porteront le label « Pays d'art et d'histoire » et respecteront la charte graphique spécifique au réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire.

⇒ Budget : 10 000€ à 15 000€/an

Commercialisation

Action n°22 : mise en place d'une billetterie pour les activités

L'OTI a mis en place un service de billetterie pour les acteurs touristiques du Conflent : il propose la vente d'entrées de sites touristiques et activités de loisirs. Cette billetterie est disponible depuis fin 2020 dans les 5 bureaux d'information touristique du territoire et en ligne sur le site de la destination.

⇒ Budget : OTI

Action n° 23 : prospection d'accueil de groupes

A ce jour, l'activité groupes au sein de l'OTI est ponctuelle ; un service est en cours de structuration pour pallier l'absence de réceptif local. Ce service développera des offres et en assurera la promotion. La prospection s'effectuera via du démarchage, la participation à des salons, des insertions dans la presse spécialisée. Seront ciblés les associations (culturelles, sportives), autocaristes, agences de voyages, CE, écoles. Les actions s'adresseront en priorité au marché de l'Euro région (Barcelone - Toulouse - Montpellier).

⇒ Budget : 2 000€ an 1 & 3 000€ an n+1

Action n° 24 : commercialisation de produits touristiques et de séjours

L'office de tourisme dispose de la structure juridique et des compétences nécessaires pour assurer à la fois, le montage de séjours touristiques et leur commercialisation.

Le PAH permettra de développer **de nouvelles offres de séjours axées sur la découverte et l'apprentissage des patrimoines**. Il participera ainsi à la diversification de l'offre touristique, et plus particulièrement au **développement de l'offre de tourisme culturel**.

⇒ Budget : OTI

Budget prévisionnel TTC septembre 2021 – fin 2024

CHARGES	Montants prévisionnels			
	sept-dbe 2021	2022	2023	2024
60 – Achats	2 130	4 140	5 990	5 140
Achats de prestations de services (entrées excursions)		1 000	1 500	2 000
Achats de marchandises (dont boutiques)				
Achat carburant	480	1 440	1 440	1 440
Consommation et maintenance photocopieur		1 200	1 200	1 200
Fournitures administratives (Maison felip)		500	500	500
Achat matériel (meuble bureau, informatique, tél mobile)	1 650	0	1 350	
Electricité abonnement et conso (Maison Felip)	0	0	0	0

Budget prévisionnel TTC septembre 2021 – fin 2024

CHARGES	sept-dbe 2021	2022	2023	2024
61 – Services extérieurs	1 860	5 360	6 200	5 890
location licences informatique microsoft, planning, standard (maison Felip)	140	480	960	960
location voiture	1 040	3 120	3 120	3 120
Entretien véhicule	0	300	300	300
Location photocopieur (maison Felip)	0	0	0	0
standard matériel supplémentaire (Maison Felip)	210	0	210	0
maintenance informatique	150	150	300	200
Assurances (voiture) (Maison felip)	320	960	960	960
abonnement presse		350	350	350
site Internet	0	0	0	0

Budget prévisionnel TTC septembre 2021 – fin 2024

CHARGES	sept-dbe 2021	2022	2023	2024
62 – Autres services extérieurs	160	44 080	50 380	51 080
Rémunérations intermédiaires et honoraires				
guides conférenciers		5 000	7 000	10 000
formateurs guides		3 000	3 000	3 000
traductions		4 000	4 000	2 000
Animations		3 000	6 000	10 000
ateliers pédagogiques		3 000	3 000	3 000
Parcours sonore		5 000	5 000	1 000
Publications : travail graphique agence com		3 500	2 000	2 000
Impressions		7 500	9 000	9 000
Matériel communication (totems,,,))		900	600	600
Reportage photos		3 500	2 800	2 000
Missions et réceptions		2 000	3 000	3 000
Promotion, Salons, Campagne communication		2 000	3 000	3 000
Frais postaux		1 200	1 500	2 000
Frais téléphone (mobile) (Maison Felip)	160	480	480	480
Abonnement Internet / wifi (Maison felip)	0	0	0	0

Budget prévisionnel TTC septembre 2021 – fin 2024

CHARGES	sept-dbe 2021	2022	2023	2024
63 – Impôts et taxes	0	1 540	1 700	1 700
Impôts et taxes sur salaires		1 140	1 000	1 000
Formation		400	700	700
64 – Charges de personnel : rémunérations + charges	13 500	40 000	70 000	70 000
animateur.ice PAH	13 500	40 000	40 000	40 000
médiateur	0	0	30 000	30 000
65 – Autres charges de gestion courante				
66 – Charges financières				
67 – Charges exceptionnelles				
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements				
TOTAL DES CHARGES	17 650	95 120	134 270	133 810

Budget prévisionnel TTC septembre 2021 – fin 2024

PRODUITS	Montants prévisionnels			
	sept-dbe 2021	2022	2023	2024
70 – Ventes de produits finis, prestations de services	0	15 000	28 000	29 000
Prestations de services : excursions et visites, ateliers pédagogiques, animations		5 000	8 000	9 000
Vente de marchandises				
Cotisations ?				
Mécènes		10 000	20 000	20 000

Budget prévisionnel TTC septembre 2021 – fin 2024

PRODUITS	Montants prévisionnels			
	sept-dbe 2021	2022	2023	2024
74 – Subventions d'exploitation	17 650	80 120	106 270	104 810
Communauté de communes*	7 650	53 770	55 370	54 160
Région (inventaire, GSO, langue) CD66		3 850	11 500	9 750
DRAC (fonctionnement & animations)	10 000	22 500	23 500	25 000
Fonds européens LEADER (marketing, ambassadeurs)			9 900	9 900
Fonds européens FEDER (numérique, outils)			6 000	6 000

** Participation minimale de la CCCC : participation selon les subventions, mécènes et vente des prestations.*

Budget prévisionnel septembre 2021 – fin 2024

PRODUITS	Montants prévisionnels			
	sept-dbe 2021	2022	2023	2024
75 – Autres produits de gestion courante				
Cotisations courantes				
Autres				
76 – Produits financiers				
77 – Produits exceptionnels				
Sur exercices antérieurs				
78 – Reprise sur amortissements et provisions				
TOTAL DES PRODUITS	17 650	95 120	134 270	133 810

Patrick LECROQ souhaite faire savoir que le Pays d'Art et d'Histoire est un outil au service de notre développement et que les élus de Villefranche restent les gestionnaires des remparts. Il dit que cet outil est le bienvenu, s'il est vu comme tel.

Nadine ROMIEU dit que « Les Plus Beaux Villages de France » ont même été intégrés dans le dossier.

Daniel ASPE demande s'il y a un réseau national du Pays d'Art et d'Histoire et s'il sera très facile de contacter ce réseau pour qu'il diffuse nos informations, ce qui se passera sur notre territoire, au niveau national. Il aimerait savoir s'il est possible de consulter, à ce jour, ce dossier de candidature, les élus doivent se l'accaparer car rien en se fera sans les élus. Dans chaque village du Conflent, chacun a son patrimoine et le défend, il faut donc que l'on s'y retrouve aussi. Et enfin, il a eu la réponse précédemment concernant les quelques embauches, le financement, les subventions, et confirme être d'accord avec les propos de Roger PAILLES, la culture, dans un premier temps, ne rapporte pas

Nadine ROMIEU dit que oui. Le dossier de candidature est en ligne mais ce n'est pas la version finale et au niveau du réseau, c'est le réseau « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » porté par le Ministère de la Culture.

Anne-Marie CANAL dit que la décision appartient aux élus.

Le Président confirme bien que sur le site du Ministère de la Culture, « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » fonctionne bien en réseau. C'est au travers de ce vecteur de communication que ce label apporte un plus au territoire. Il rappelle qu'il y a tout intérêt à mutualiser l'Office de Tourisme, le Pays d'Art et d'Histoire, tout cela au sein d'une même structure, la Maison Félip. D'ailleurs les financeurs l'ont souligné et mis en exergue lors des réunions.

Le Président demande s'il y a des questions, propose au Conseil d'accepter le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, le lancement de l'opération Maison Félip visant à installer, en centre-ville de Prades, le Pays d'Art et d'Histoire, da candidater pour obtenir le label Pays d'Art et d'Histoire et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

3.2 - Don Anny de Pous.

Anne-Marie CANAL rappelle qu'Anny de Pous est une archéologue et historienne française, connue pour ses travaux pionniers sur l'architecture vernaculaire, la castellologie et le monde pastoral, principalement consacrés aux territoires formant l'actuel département des Pyrénées-Orientales.

PRECISE qu'un fonds constituant ses travaux est disponible à la Médiathèque de Prades et doit être inventorié pour une valorisation dans le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Pays d'Arts et d'Histoire.

DIT QUE par courrier du 10 mars 2021, Madame Régine de Pous épouse Duquenne, sa fille, a fait don à la Communauté de Communes de l'ensemble des documents concernant les travaux d'Anny De Pous situés à la médiathèque et dont le rapport d'évaluation est annexé à la présente délibération.

Les documents doivent rester à Prades.

PROPOSE au Conseil d'accepter ce don.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 60 voix POUR et 1 ABSTENTION (Patrick LECROQ).

Le Président remercie Nadine ROMIEU pour la présentation du dossier Pays d'Art et d'Histoire.

4- TOURISME

4.1 - Subventions Pylot

Jean-Louis SALIES rappelle que le dispositif PyLoT, géré par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (PNRPC) avec l'appui des 3 communautés de communes de son territoire et bénéficiant de subventions de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et du fonds européen FEADER LEADER, a pour objectif d'initier une amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire. Il aide ainsi les particuliers

propriétaires de biens immobiliers à financer la rénovation de bâti afin de créer des meublés de tourisme qualitatifs.

RAPPELLE que ce dispositif a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil (n°123-18 du 12 juillet 2018 approuvant le lancement de l'opération, le soutien et le cofinancement de l'opération ; n°208-18 du 7 décembre 2018 approuvant une modification du plan de financement de l'opération et n°201-19 du 25 octobre 2019 approuvant une modification au règlement d'intervention ; n°115-20 du 17 juillet 2020 désignant un représentant de l'EPCI au comité de pilotage...).

PRECISE que les particuliers sont préalablement accompagnés par le PNR pour définir les besoins. Les dossiers sont ensuite instruits en comité de pilotage de la plateforme PyLoT du PNR qui valide techniquement l'instruction puis en commission tourisme de la communauté de commune qui rend un avis sur les demandes. Les dossiers retenus en Conseil sont soutenus financièrement par le dispositif financier communautaire, « OPAH touristique Conflent-Canigó » aussi dénommé « PyLoT Conflent-Canigó ».

DONNE LECTURE de trois nouvelles demandes :

Dossier n°1 : Mme et M. Catherine et Jean-Luc TORRES / Prades.

Projet : Rénovation thermique d'un gîte classé.

Dépenses : dépenses d'installation d'un système de chauffage

Montant des dépenses éligibles : 16.670,06 €

Montant de la subvention demandée : 5.001,02 € (30%)

- Classement avant : nc
- Montée en gamme : 3 étoiles
- Nombre de places : nc

Avis favorable du comité de pilotage PyLoT du 07/01/2021.

Avis favorable de la commission tourisme du 31/03/2021.

Dossier n°2 : M. Alain CALAIS/ Casteil.

Projet : Rénovation des 2^e et 3^e étage d'une bâtisse du XIX^e siècle

Dépenses : travaux d'isolation.

Montant des dépenses éligibles : 20.000 €

Montant de la subvention demandée : 6.000 € (30%)

- Classement avant : 0
- Montée en gamme : 3 étoiles
- Nombre de places : 4

Avis favorable du comité de pilotage PyLoT du 07/01/2021.

Avis favorable de la commission tourisme du 31/03/2021.

Dossier n°3 : Mme Valérie MALATERRE/ Sahorre.

Projet : Réhabilitation en gîte du RDC de l'ancienne poste

Dépenses : travaux d'aménagement, isolation, équipement.

Montant des dépenses éligibles : 20.000 €

Montant de la subvention demandée : 6.000 € (30%)

- Classement avant : 0
- Montée en gamme : 3 étoiles
- Nombre de places : 2

Avis favorable du comité de pilotage PyLoT du 07/01/2021.

Avis favorable de la commission tourisme du 28/11/2020.

PROPOSE au conseil d'attribuer les trois subventions ci-dessus.

PRECISE que la Commission Tourisme, réunie les 28 novembre 2020 et 31 mars 2021, a émis un avis favorable à ces trois subventions.

Jean-Louis SALIES demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

4.2 - Marketing Territorial

Le Président dit que suite à la large concertation menée dans le cadre de la révision de sa charte, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes a travaillé, en partenariat avec le Syndicat Mixte Canigo Grand Site de France, a un dispositif d'accueil des porteurs de projet « atypique », c'est-à-dire ne rentrant pas dans les cadres classiques de l'accompagnement des porteurs de projet (projets collectifs, projets issus de l'économie sociale et solidaire, projets ne relevant d'aucune chambre consulaire (ou de plusieurs)....). D'abord expérimental, ce dispositif s'est progressivement structuré autour d'un collectif de partenaires et d'outils d'accompagnement et de suivi de porteurs de projet. Intitulé TREMPILIN (Territoire, REseau Multipartenarial Pour Libérer les Initiatives économiques), ce dispositif accompagne une cinquantaine de porteurs de projets par an.

PRECISE que parallèlement, le syndicat mixte du Parc accompagne l'émergence ou le développement de filières économiques inscrivant le territoire dans une logique de relocalisation de son économie, de valorisation des ressources et de développement durable : consolidation de productions agricoles (filière panicole, productions de semences locales, développement d'une filière de Plantes à Parfum, Aromatique et Médicinales...), consolidation de la filière bois (charte forestière de territoire), structuration d'une filière autour de la construction en pierres sèches, développement d'un tourisme durable...

Fort de cette expérience, le syndicat mixte a souhaité aller plus loin en faisant raisonner l'ensemble des démarches d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets économiques (quel que soit le porteur) en se présentant comme un territoire d'accueil selon une démarche coconstruite de marketing territorial. Pour cela, il a missionné l'agence « Signe des temps », pour l'élaboration d'une étude pour la définition d'un plan d'actions partagé de marketing territorial. Cette étude a été financée dans le cadre d'un précédent dossier LEADER.

Pour faire vivre la dynamique initiée avec le bureau d'études et accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, le syndicat mixte du Parc et les communautés de communes ont partagé le constat d'un besoin fort de coordination et d'animation des acteurs. C'est pourquoi, le syndicat mixte du Parc, associé aux partenaires intercommunaux, propose le financement d'un poste dédié à cette mission.

Ce poste prendrait la forme d'un CDD de 2 ans à compter du 01 juin 2021.

PROPOSE au Conseil de participer au financement d'un poste dédié à cette mission à hauteur de 9.035,49 €.

PLAN DE FINANCEMENT			
Précisez si les montants sont Hors Taxes (HT)			
Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses (Dépenses faisant l'objet d'une facturation ; frais salariaux ; déplacements, hébergements, restauration, Formation,...)	Montants	Source	Montants
Frais salariaux	72 938.56	Europe (Préciser)	40 000.00
Coûts indirects (15%)	10 940.78	Etat	
		Conseil régional	
		Conseil départemental	
		Autres financements publics (communautés de communes partenaires : soit 9035.49x3)	27 103.47
		Autres financements privés (préciser)	
		Recettes éventuelles	
(...)		Autofinancement (20%)	16 775.87
		Contributions en nature	
TOTAL des dépenses	83 879.34	TOTAL des recettes	83 879.34
Dans le cas où le projet génère des recettes, préciser et détailler leur nature :			

Elisabeth PREVOT demande une confirmation afin de ne pas faire de confusion, cela relève du territoire du Parc ou du Syndicat Mixte.

Le Président rappelle que sur cette étude-là qui avait été menée par les deux syndicats mixtes et afin d'aller plus loin dans cette démarche, le Parc propose le recrutement d'un chargé de mission à l'échelle des trois communautés de communes qui sont le Capcir, la Cerdagne et la nôtre.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

4.3 Office de Tourisme Intercommunal - Subvention Leader

Jean-Louis SALIES propose au Conseil d'autoriser l'Office de Tourisme Intercommunal à afficher une quote-part de la subvention de fonctionnement versée par la Communauté comme contrepartie publique à une demande de subvention Leader pour le financement de la mise en tourisme des activités de pleine nature : valorisation numérique, accueil vélo, étude portant sur les activités en eau vive.

DONNE LECTURE des dépenses prévisionnelles par postes de dépenses pour ce projet :

Synthèse dépenses prévisionnelles par postes de dépenses	Montant en Euros
Poste A : aménagement, Construction	-
Poste B : Equipement, matériel	12.936,00
Poste C : Etudes, conseils prestations	16.920,00
Poste D : Ingénierie, frais de personnel	18.671,50
Poste E : Communication	11.760,00
Poste F : Prestations artistiques	-
Poste G : Frais de missions, coûts indirects	2.800,73
TOTAL DU PROJET	63.088,23

Le montant de la part de la subvention de la communauté de communes s'élève à 10.000 €.
Subvention Leader demandée : 40.000 €
Auto financement : 13 088,23 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

4.4 Opération L'OCCAL

Elisabeth PREVOT souhaite faire une information concernant l'opération L'OCCAL. Elle rappelle que la Région Occitanie a mis en place le fonds L'OCCAL pour venir en aide aux entreprises du commerce et de l'artisanat de moins de 10 salariés impactés par la crise COVID, avec la participation financière des EPCI.

PRECISE que ce dispositif a été en place jusqu'au 30 mars 2021, et comprend 3 volets :

- volet 1 avance remboursable,
- volet 2 subvention de 70 % sur les dépenses liées aux protections COVID, le numérique, ou les investissements nécessaires à la relance,
- volet 3 : aide au loyer de novembre 2020.

RAPPELLE que l'enveloppe consacrée pour la deuxième tranche de l'opération, soit 40.630 € est à ce jour consommée à 90 %.

DIT QUE la Région désire savoir si la Communauté de Communes Conflent Canigó souhaite continuer à co financer le dispositif pour une nouvelle période de 3 mois, soit jusqu'à fin mai 2021, en reconduisant les volets 1 et 2.

INFORME le conseil que la Région laisse le choix aux EPCI de :

- sortir du cofinancement. Dans ce cas, la Région aiderait seule à hauteur de 25%,
- rester selon l'une des modalités suivantes :
 - rester au taux de financement actuel (qui est de 50%) à parité 25% Région - 25% EPCI,
 - soit baisser le taux de financement global à parité entre la Région et l'EPCI (ex. 15% - 15%),
 - soit remonter au taux initial de 70% (35 % Région et 35 % EPCI).

PROPOSE au Conseil d'accepter de prolonger cette opération jusqu'à la fin du mois de Mai 2021 et d'allouer une troisième enveloppe de 40.630 € à l'opération.

Aude VIVES fait remarquer qu'il aurait été judicieux de nous faire connaître cette information avant de la présenter au conseil.

Le Président dit qu'il a été informé de cette proposition de prolongation de l'opération, il y a tout juste deux jours. Qu'il lui fût impossible d'en informer le conseil avant et que ce sera dommage de ne pas la prolonger. Rien n'est prémédité. La Région relance maintenant, on peut si le conseil le souhaite en parler et voter ce soir mais si cela pose un problème, ce point n'est pas abordé.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

5 - URBANISME

5.1 – OPAH

René DRAGUE rappelle à l'assemblée la délibération n°109-16 du 04 juillet 2016 modifiant la délibération n° 65 -16 du 08 avril 2016 relative aux crédits attribués par la communauté de communes pour l'OPAH et l'autorisant à signer la convention entre les partenaires, pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2 années supplémentaires est établie entre la Communauté de Communes Conflent Canigó et les partenaires financiers.

INDIQUE à l'assemblée que Madame MICHELIN Christine, Monsieur Fabrice MARROU & Mme Noellie TAFALLA, Monsieur ALOZY Laurent, Monsieur CASTRO Jacky ont présenté un dossier concernant la réhabilitation de logements, dossiers présentés par le cabinet « Soliha » chargé du suivi et de l'animation de l'opération.

PROPOSE à l'assemblée, d'attribuer (sous réserve de la décision d'attribution d'une subvention par l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat) une aide forfaitaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó :

PROPRIETAIRE	Nature des travaux	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
MICHELIN Christine	Economie d'énergie	PRADES	48.565,00 €	600,00 €
ALOZY Laurent	Economie d'énergie	PRADES	43.832,85 €	600,00 €
CASTRO Jacky	Economie d'énergie	CATLLAR	28.814,07 €	2.000,00 €
MARROU Fabrice & TAFALLA Noellie	Economie d'énergie	ESTOHER	20.699,10 €	600,00 €

René DRAGUE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 60 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Luc BLAISE).

5.2 - Opération Façades

René DRAGUE rappelle que par délibération n°113-19 en date du 12 juillet 2019 l'opération façades a été déclarée d'Intérêt Communautaire et, à ce titre les Communes ont arrêté les périmètres d'intervention.

PRECISE que par délibération n°268-19 en date du 13 décembre 2019 l'assemblée a arrêté le règlement d'attribution des aides.

PROPOSE d'attribuer une subvention aux pétitionnaires suivants :

PROPRIETAIRE	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
M. VILAR Marc	CAMPOME	31.006,21 €	9.979,49 €
Mme MARCELIN SIMONELLI Geneviève	PRADES	2.729,31 €	1.196,77 €
Mme MIGNOT Caroline	PRADES	6.108,00 €	3.566,33 €
Mme KHALIL Nadia	PRADES	4.674,31 €	1 011,03 €
Mme DURAND Rosette	PRADES	4.393,80 €	1.630,50 €
M. SEGHIÉRI Georges	CODALET	20.026,60 €	3.991,80 €
SCI LES ROSIERS	SERDINYA	4.270,30 €	1.925,00 €

M. SCHULZ			
Mme BOUYER Anne-Marie	CODALET	8.269,27 €	1.580,00 €
Mme CHARROY GOMMES Marie-Laure	VINCA	9 847,43 €	2.507,28 €
M. ADAM Witold et Mme ADAM Marie-Chantal	ESTOHER	31.479,94 €	8.467,48 €
M. TRAUB Jean-Jacques	OLETTE	6.960,04 €	1.633,55 €
M. MAURICE Didier	PRADES	10.100,00 €	2.566,65 €
MAIRIE DE BAILLESTAVY	BAILLESTAVY	26.021,52 €	6.334,00 €
Mme BOSMAN Chloé	PRADES	13.987,60 €	3.497,20 €

René DRAGUE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 60 voix POUR et 1 ABSTENTION (Eric MAHIEUX).

5.3 - Conventions instruction des droits des sols.

René DRAGUE rappelle que la loi ALUR a mis fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

Lors de la création de la Communauté de Communes du Conflent, les communes membres avaient souhaité anticiper ce désengagement et avait inscrit dans les statuts de la Communauté la compétence :

« Création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme et d'appui aux communes en matière de droit du sol, réservé aux communes membres ».

PRECISE que depuis cette date, le service urbanisme de la communauté de communes instruit les actes du droit du sol des communes membres en lieu et place des services de la DDTM. Le service dispose de moyens humains et matériels nécessaire à l'exercice de cette mission.

DIT QUE cette disposition ne concernait que les communes qui étaient couvertes par un document d'urbanisme applicable.

Ainsi, dans les 14 communes où s'applique le Règlement National d'Urbanisme (Trévillach, Estoher, Conat-Betllans, Urbanya, Nohèdes, Villefranche de Conflent, Fuilla, Serdinya-Joncet, Py, Jujols, Oreilla, Souanyas, Thuès entre Valls et Fontpédrouse), la DDTM66 a continué son rôle de service instructeur.

STIPULE qu'avec l'approbation du PLUi valant SCOT (délibération n°38-21 du 13 mars 2021), ces communes sont donc couvertes par un document d'urbanisme.

L'instruction des demandes basculera donc, à la mise en application du PLUi valant SCOT, totalement à la Communauté de Communes.

PROPOSE d'établir une convention avec ces communes, sur le même modèle de celle qui s'applique pour les communes membres qui étaient d'ores et déjà couvertes par un document d'urbanisme (comprenant les demandes liées à l'accessibilité).

Les communes membres concernées ont ainsi l'opportunité de conserver l'instruction de certain, voire de la totalité des actes.

PROPOSE au conseil d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition des services pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme qui aura pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés par la commune conformément à l'article R. 422-5 du code de l'urbanisme.

René DRAGUE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

Le Président souhaite informer que l'ensemble des communes allaient recevoir d'ici une quinzaine de jours, le pacte communal du PLUI en version papier ainsi que la clé USB contenant le PLUI comme demandé.

5.4 OPAH - Conditions de paiement des dossiers

René DRAGUE rappelle au Conseil que jusqu'à récemment, les conditions de versement de l'aide OPAH de la Communauté de Communes indiquées dans les délibérations mentionnaient que la facture de l'entreprise devait être « acquittée ». Or, il arrive que les demandeurs n'aient pas les moyens de faire l'avance du montant de la facture. Il en résulte des situations de blocage, l'entreprise ne pouvant être payée, et la subvention ne pouvant être versée.

PRECISE que dorénavant, afin que ces situations de blocage ne se produisent plus, les délibérations sont rédigées ainsi : « les subventions seront versées sur présentation des factures des entreprises et de l'attestation de l'opérateur en charge du suivi animation constatant l'achèvement des travaux subventionnés ».

PROPOSE pour les dossiers suivants, à ce jour dans une situation de blocage, que ces nouvelles modalités soient appliquées de façon rétroactive :

BLAISE LAVAUX Barbara	MANTET	600 €	Délibération 139-19 du 12 juillet 2019
LENFANT Juliette	PRADES	1 000 €	Délibération 86-20 du 26 juin 2020
PACHIS Stéphanie	VINCA	600 €	Délibération 153-17 du 08 décembre 2017
JOULIA Anne	CONAT	600 €	Délibération n°127-18 du 12 juillet 2018
CARBONNELL Micheline	PRADES	600 €	Délibération 86-20 du 26 juin 2020

René DRAGUE demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

6- ENFANCE JEUNESSE

6.1 - Règlements de fonctionnement

Josette PUJOL propose d'adopter les règlements de fonctionnement des services jeunesse, à savoir :

- La restauration scolaire,
- Les accueils de loisirs de 2 à 11 ans,
- Les Espaces de Loisirs Jeunes (ados),

DONNE LECTURE des principales modifications apportées :

- La mise en place du Portail Famille permettant aux habitants de réserver et payer en ligne les activités des enfants,
- Cantine : Pénalité pour les inscriptions tardives à compter de 2022
 - 15 € si inscription en Août
 - 20 € si inscription en septembre
- Des précisions concernant les modalités d'exclusions.

Josette PUJOL demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 60 voix POUR et 1 ABSTENTION (Johanna MESSAGER).

6.2 - Ouvertures et inscriptions aux centres de loisirs d'été

Josette PUJOL propose au conseil les modalités d'ouvertures et d'inscriptions suivantes pour les centres de loisirs d'été 2021 :

- Période d'inscriptions pour les centres de loisirs : du 7 au 25 juin. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.
- Période d'inscriptions pour la restauration scolaire : du 7 juin au 9 juillet. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.

A l'issue de la période d'inscription, certaines structures pourraient être fermées pendant une ou plusieurs semaines faute d'un potentiel d'au moins 7 enfants par semaine en moyenne – norme minimale de déclaration d'un accueil de loisirs.

Les familles seront encouragées à s'inscrire vers l'accueil le plus proche.

- Ouverture des accueils de loisirs de Mosset, Catllar, Los Masos, Sahorre, Olette du 7 juillet au 6 Août inclus.
- Ouverture de L'accueil de loisirs maternel et primaire de Prades du 7 juillet au 27 août inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Ria Sirach du 7 juillet au 13 aout inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Vinça du 7 juillet au 20 août inclus.
- Ouverture de l'Espace Loisirs Jeunes de Prades du 7 juillet au 20 août inclus.
- Ouverture de l'Espace Loisirs Jeunes de Ria Sirach et de Vinça du 7 juillet au 13 août inclus.
- Ouverture des accueils de loisirs maternel et primaire de Vernet-les bains du 7 juillet au 13 août inclus.

Josette PUJOL demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

6.3 - Tarifs accueils de loisirs du mercredi

Josette PUJOL propose au conseil de confirmer les tarifs du centre de loisirs du mercredi comme suit :

MERCREDIS ½ journée	QF>900	6,00 €
	900>QF>700	4,80 €
	700>QF>500	4,20 €
	500>QF>350	3,30 €
	350>QF	2,40 €

MERCREDIS Journée	QF>900	9,00 €
	900>QF>700	7,80 €
	700>QF>500	6,60 €
	500>QF>350	5,40 €
	350<QF	3,60 €

PRECISE que le prix du repas est de 4,00 €.

Josette PUJOL demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

6.4 Tarification Cantine

Josette PUJOL propose au Conseil, après l'annonce de la fermeture des collèges, lycées et écoles durant ce mois d'avril, d'adapter les modalités de paiement de la cantine et de remboursement aux familles en fonction des fermetures imposées par la crise sanitaire.

PRECISE que ce principe pourrait être adopté pour la durée de la crise sanitaire et de l'état d'urgence.

PROPOSE que les modalités de paiement de la cantine et de remboursement aux familles en fonction des fermetures imposées par le Gouvernement, durant la crise sanitaire et l'état d'urgence.

Les familles seront facturées « au ticket » pour les repas consommés par les enfants les mois de confinement, pour un prix de 3,80 €/repas.

Cette disposition ne s'appliquera pas si le montant total mensuel était supérieur au forfait mensuel de 46,20 €/mois.

Josette PUJOL demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

7 - PERSONNEL

7.1 - Modification du tableau des effectifs

Le Président propose au conseil, afin de permettre l'avancement du personnel de modifier le tableau des effectifs comme suit, en créant :

- 1 poste de Bibliothécaire principal (TC)
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1ère classe (TC)
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1ère classe (29/35)
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1ère classe (17.50/35)
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1ère classe (6/35)
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ième classe (32/35)
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ième classe (22/35)
- 2 postes d'Adjoint technique principal 2ième classe (20/35)
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2ième classe (27/35)
- 1 poste d'Adjoint animation principal 2ième classe (28/35)
- 2 postes d'Agent de maîtrise principal (TC)

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

7.2 - Dispositif "Petites Villes de Demain"

Le Président rappelle que le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

PRECISE que ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les communes de Prades, Olette, Vernet les bains et Vinça ont été déclarées éligibles à ce dispositif et la Communauté de Communes peut être associée afin de bénéficier d'un accompagnement pour les actions du territoire.

La première action pourrait être le recrutement d'un chargé de mission pour 5 ans financé à 75 %, en charge de la rédaction d'un projet de territoire et d'accompagner les communes membres dans le montage de leurs dossiers.

PROPOSE au Conseil de confirmer la volonté d'adhésion de la communauté de communes à l'action Petites Villes de Demain et d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Etat et les différents Partenaires.

PROPOSE également au Conseil de créer un poste de chargé de mission, sur la base d'un Contrat de Projet (Attaché Territorial Contractuel) pour la durée de la convention Petites Villes de Demain.

Daniel ASPE demande pourquoi ce chargé de mission sera rattaché à ces quatre communes uniquement.

Le Président explique que ce chargé de projet n'est pas rattaché aux quatre communes. Il rappelle que le dispositif Petites Villes de Demain a déclaré ces quatre communes éligibles. Le chargé de projet travaillera donc pour tout le territoire de la communauté de communes.

Daniel ASPE dit qu'il va y avoir des développements des bourgs centre et autours de ces bourgs centres. Et si on veut une tolérance dans ce développement, une tolérance avec le PADD, il faut que ce soit des projets de territoire en liaison avec les projets de Vernet pour le pôle vernetois.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord est donné par 54 voix **POUR** et 7 **ABSTENTIONS**.

8- DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

N°35-21 **Objet: demande de subvention CD66: Aménagement de deux sentiers de randonnées à Molitg les Bains**

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, afin de compléter le plan de financement de ces travaux ;

DECIDE

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (en € H.T.)
Conseil Départemental Des Pyrénées-Orientales	40	1 957.44 €
Fonds propres de la Communauté de Communes Conflent Canigo	20	2 936.17 €

Article 1 : Maître Frédéric BONNET, Avocat inscrit au Barreau des Pyrénées-Orientales, dont le siège social est 11 Rue Rempart Villeneuve, 66 000 PERPIGNAN, est chargé de défendre les intérêts de la Communauté de Communes qui se constituera partie civile dans le cadre du contentieux susvisé ;



58-21 Objet : ACTE MODIFICATIF N°1 -GESTION DES BAS DE QUAÏ DES DECHETTERIES DE LA CC CONFLENT CANIGO

Considérant qu'il convient de signer un acte modificatif n°1 pour prendre en compte certaines évolutions dans l'exécution du marché, concernant chacun des lots ;

Considérant que ces modifications respectent les dispositions des articles L 2194-3 et R 2194-8 du Code de la Commande publique ;

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter et signer l'acte modificatif n°1 au marché cité en référence. La modification concernant le site de traitement des déchets inertes et le traitement des ferrailles pour le lot 3 prendra effet à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 2 : SABATE BOUTAN rachète les bennes de la Communauté de communes selon la décomposition modifiée, pour un montant total de 2 232,00€ TTC. Ces bennes seront donc sorties du patrimoine de la Communauté.

Article 3 : Dit que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites et imputées sur le budget du service ordures ménagères.



59-21 Objet : Remparts de Villefranche de Conflent – Relevés géomètre

Considérant qu'il convient de commander cette prestation, corollaire indispensable de l'étude diagnostic en cours ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier à Géopole la prestation de relevés topographiques sur les remparts de Villefranche de Conflent pour un montant total de 24 820 € H.T., soit 29 784 € T.T.C.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget général, chapitre 23.

10- QUESTIONS DIVERSES

Le Président a eu une question qui lui a été soumise mardi dernier par Henri GUITART sur une communication du SMTBV.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 22 heures 30.

Les Conseillers Communautaires

ANCEAU-MORER Agnès	
ARGILES André	Absent
ARRO Patrice	Procuration à Claude SIRE
ASPE Daniel	
BEAUX Nicole	Procuration à Roger PAILLES
BEGUE Thierry	
BEKHEIRA Ahmed	
BERJOAN Nicolas	Absent
BLAISE Jean-Luc	
BOBE Guy	Absent
BOSC Jean-Louis	Représenté par Henri Dominique SOBRAQUES
BOUVIER Géraldine	
CABEZA Fernand	

CALVET Chantal	
CANAL Anne-Marie	
CASSOLY Guy	
CASTEX Jean	<i>Procuration à Géraldine BOUVIER</i>
CHARCOS Laurent	<i>Procuration à Nathalie CORNET</i>
Olivier CHAUVEAU	
CORNET Nathalie	
DA SILVA Gladys	
DE MOZAS Corinne	
DELCOR Yves	<i>Procuration à Bernard LAMBERT</i>
DELVIGNE Yaël	
DORANDEU Philippe	<i>Représenté par Jean-Louis JALLAT</i>
DRAGUE René	
ELLIOTT Françoise	<i>Absente</i>
ESCAPE Claude	

ESTELLA Alain	
GILMANT Stéphane	
GOBERT-FORGAS Thérèse	
GRAVAS Olivier	
GUERIN Bruno	
GUITART Henri	
HIERREZUELO Christine	
JALLAT Jean-Louis	
JANER Jean-Christophe	
JASSEREAU Robert	Absent
JOSSE André	Absent
LABORDE Jean-François	
LAMBERT Bernard	
LAMY Claire	Procuration à Etienne TURRA
LAPASSET Christelle	

LAUBIES Anne	Procuration à Guy CASSOLY
LECROQ Patrick	
LLANAS Michel	Représenté par Frédéric GALIBERT
MAHIEUX Eric	
MARCEL Patrick	
MARTIN Marie-France	
MAURY Jean	
MAYDAT Jean-Marie	Absent
MESSAGER Johanna	
MONTAGNE David	
NENS Sébastien	Absent
PAILLES Roger	
PERAL Marie-Edith	
PEIX Guy	
PREVOT Elisabeth	

PUJOL Josette	
QUES Gérard	
RODRIGUEZ Éric	Absent
ROUCH Jean-Jacques	
SALIES Jean-Louis	
SERRA Pierre	
SERVAT Jean	
SIRE Claude	
TRIADO Christian	
TURRA Etienne	
VIGIER Raphaël	
VILLELONGUE Jean-Pierre	
VIVES Aude	